

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

ADMINISTRATION
TERRITORIALE



PROGRAMME 307

ADMINISTRATION TERRITORIALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	5
Objectifs et indicateurs de performance	9
Présentation des crédits	18
Justification au premier euro	25
Opérateurs	52

Administration territoriale

Programme n° 307 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 307 : Administration territoriale

Garantes de la permanence de l'État sur le territoire, les préfetures appuient le représentant de l'État dans l'exercice de ses missions constitutionnelles que sont la charge des intérêts nationaux, le contrôle administratif et le respect des lois (art. 72 de la Constitution). Elles assurent, par la continuité de leur fonctionnement, leur maillage territorial et leur dimension interministérielle, la présence de l'État sur le territoire, qui fonde la fonction de représentation assignée aux préfets et aux sous-préfets.

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de l'intérieur, le programme « Administration territoriale » recouvre l'ensemble des moyens des préfetures et des sous-préfetures en dehors de Paris et des représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer. Le programme met ainsi en œuvre les missions du réseau préfectoral par une mise en œuvre affirmée du principe de déconcentration et poursuit les objectifs suivants :

1. améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité nationale ;
2. optimiser les conditions de délivrance de titres sécurisés et l'efficacité des services de délivrance de titres ;
3. moderniser et rationaliser le contrôle de légalité ;
4. développer les actions de modernisation et de qualité.

Le programme « Administration territoriale » a été l'objet, ces dernières années, de réformes importantes, les préfetures et les sous-préfetures étant au cœur des enjeux de simplification administrative et de modernisation des procédures qui concernent la vie quotidienne de nos concitoyens. Depuis 2016, le réseau des préfetures est ainsi engagé dans une évolution majeure d'une ampleur inédite : le plan préfetures nouvelle génération (PPNG) qui s'est achevé en 2018.

En 2019, le processus de dématérialisation des procédures instruit au sein des Centre d'expertise et de ressources des titres (CERT) a fait l'objet d'une consolidation après deux années de montée en puissance. Après deux années d'expérience, l'année 2019 a été propice à une réflexion de recalibrage de ces structures supra départementales afin d'améliorer l'adéquation entre les nouvelles procédures et les moyens déployés avec l'objectif d'approfondir les gains d'efficacité engendrés. En outre, le plan de requalification des emplois a franchi une nouvelle étape en 2019 afin de réaliser la trajectoire de repyramidage de la filière administrative qui s'achèvera en 2020.

Par ailleurs, le contexte migratoire tendu en 2019 fait des questions relatives aux ressortissants étrangers instruites au sein des services des préfetures une priorité du responsable du programme 307. Ces services, qui représentent 15% des effectifs du programme, ont bénéficié du déploiement de 84 emplois pérennes alors que le tendancier du programme définissait la suppression de 200 emplois. La majorité de ces emplois, soit 51 emplois, ont été dédiés à la mise en œuvre des nouvelles procédures de prise en charge des mineurs non accompagnés prévu par le décret du 30 janvier 2019 suite à l'accord conclu entre le gouvernement et l'assemblée des départements de France afin d'améliorer la mise à l'abri et l'évaluation de ces mineurs vulnérables.

Ces emplois pérennes ont été renforcés par le recours à des renforts temporaires pour pallier les besoins pluriels concernant l'ensemble des services. Le plan de renforts annuel destiné aux services, déployé depuis trois années au printemps, a été déployé dès le mois de janvier à hauteur de 113 ETPT.

Dans un contexte de consolidation de leurs performances (amélioration des efficacités, stabilisation des périmètres d'activité), les CERT ont pu absorber, des flux de demandes en hausse significative. Les préfetures continuent de monter en expertise sur les différents domaines prioritaires (sécurité, contrôle de légalité et budgétaire), tout en s'impliquant dans les démarches de labellisation qualité en 2019, première année de déploiement du nouveau

référentiel Qual-e-pref. Cette action de modernisation est un levier pour pérenniser la qualité de service aux usagers et confirmer les performances des services des préfectures, notamment dans le cadre de la forte mobilisation des services étrangers. Quatre des onze indicateurs retraçant les quatre objectifs révèlent une prévision 2019 atteinte ou en amélioration.

En matière de sécurité nationale :

- Le taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à des plans particuliers d'intervention (PPI) s'élève à 78,7% en baisse de 3,1 points par rapport au réalisé 2018, mais présentant un écart réduit de 1,3 point au regard de la prévision 2019. La non-atteinte de l'objectif concerne un nombre réduit de préfectures et l'évolution de la réglementation avait amené à revoir à la baisse les prévisions. Le taux de préfectures ayant réalisé au moins 4 exercices dans l'année avec 68,9% a connu une amélioration de 3,6 points par rapport à 2018, même s'il reste à environ 10 points de la prévision (80%). Il n'intègre pas l'activation de centres opérationnels départementaux (COD) pour des événements réels, qui d'une part contribue à améliorer la condition opérationnelle des forces de secours et qui d'autre part a particulièrement augmenté depuis ces deux dernières années. Ce sous-indicateur, ne permettant pas de représenter l'activité globale des services, est supprimé dans le PAP 2020.
- Le taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité, progresse de 2,4 points par rapport à 2018 et se rapproche de la prévision actualisée du PAP 2019, grâce notamment à la mobilisation continue des acteurs territoriaux.

En matière de délivrance de titres :

- Les CERT traitant les titres d'identité ont réussi à absorber des flux de demandes en hausse significative pour la deuxième année consécutive, une hausse pour partie identifiée par le renouvellement des CNI arrivées à échéance de 15 ans (et pour partie par des motifs supposés tels que le changement structurel du comportement de l'utilisateur). Si les deux sous-indicateurs respectifs aux passeports et cartes nationales d'identité sont en deçà des prévisions initiales, le délai moyen de mise à disposition de 22 jours en 2019 est acceptable pour les usagers. En matière de permis de conduire, le sous indicateur, en raison notamment de la hausse des flux et de l'élargissement du périmètre d'activité des CERT, est inférieur à la prévision initiale, alors que le délai moyen de mise à disposition en 2019 s'est élevé à 16 jours seulement. Afin de faciliter la lecture des résultats des CERT, et se concentrer sur la seule performance imputable aux effectifs métiers concernés du programme 354 (CERT, préfectures), les trois sous-indicateurs ont été revus dans le PAP 2020.
- Le taux de dossiers de fraude documentaires détectés par les préfectures, est en hausse de 0,2 pour mille par rapport au réalisé 2018 et permet d'atteindre la prévision 2019.

En matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire,

- Le taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture recule légèrement de 1,7 point en 2019 par rapport au réalisé 2018 et présente un écart de 4,3 points au regard des prévisions 2019. Cette évolution tient à la marge de manœuvre laissée aux préfets ces dernières années afin de réaliser un contrôle suffisant des actes non prioritaires et adapté aux circonstances. Le taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics, quoiqu'inférieur de 3 points au regard des prévisions 2019, voit sa progression consolidée depuis 2017 grâce à une montée en expertise, une revue de la stratégie par les services et une poursuite de la dématérialisation.
- Le taux d'actes transmis via le système d'information @CTES enregistre une nette progression de 6 points par rapport au réalisé 2018 pour atteindre 66%, dépassant ainsi la prévision de 59%. La progression qui s'accélère depuis trois ans, devrait se poursuivre avec les dispositions de la loi NOTRe.

Enfin, en matière d'actions de modernisation et de qualité, le sous-indicateur mesurant le taux de l'ensemble des préfectures labellisées sur le référentiel qualité propre aux préfectures a été réactivé en 2019, première année de déploiement du nouveau référentiels Qual-e-pref. Le résultat de 16%, est inférieur à la prévision initiale, mais se rapproche de la prévision actualisée de 20%.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer la prévention des risques
INDICATEUR 1.1	Niveau de préparation aux crises
INDICATEUR 1.2	Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité
OBJECTIF 2	Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres
INDICATEUR 2.1	Délais moyens de délivrance des titres
INDICATEUR 2.2	Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part
OBJECTIF 3	Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire
INDICATEUR 3.1	Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics
INDICATEUR 3.2	Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES
OBJECTIF 4	Développer les actions de modernisation et de qualité
INDICATEUR 4.1	Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel

Administration territoriale

Programme n° 307 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer la prévention des risques

INDICATEUR 1.1 mission

Niveau de préparation aux crises

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI	%	80,4	81,8	80	80	78,7	80
Taux de préfectures ayant réalisé au moins 4 exercices dans l'année	%	84,31	65,3	80		68,9	80

Commentaires techniques

Source des données : Préfectures/SDAT

Mode de calcul :

1er sous-indicateur : Cet indicateur permet de mesurer si tous les plans particuliers d'intervention (PPI) ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile depuis moins de 3 ou 5 ans.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre de PPI existants et le nombre de PPI en projet dont la validation requiert un exercice, qui ont fait l'objet d'un exercice de sécurité civile dans les délais réglementaires au plus tard le 31 décembre N.

Sont comptabilisés au dénominateur : tous les PPI (PPI comportant une ou des installations SEVESO II seuil haut, autres PPI, PPI en projet).

Cet indicateur est renseigné semestriellement.

2e sous-indicateur : Cet indicateur permet de mesurer le taux de préfectures ayant satisfait à une obligation minimale d'activation de leur centre opérationnel départemental pour la réalisation d'exercices de sécurité civile. Cette activation donne lieu à un enregistrement dans le système d'information de gestion de crise Synergi.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre de départements ayant réalisé au moins 4 jours d'activation dans l'année de leur COD pour les exercices.

Sont comptabilisés au dénominateur : le nombre de départements.

Cet indicateur est calculé au niveau de l'administration centrale (par la SDAT).

INDICATEUR 1.2

Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	%	86,6	91,9	95,5	95	94,3	96

Commentaires techniques

Source des données : Préfectures/SDAT

Mode de calcul : Cet indicateur mesure le respect de la programmation annuelle de visites périodiques pour les établissements recevant du public (ERP) soumis à obligation de contrôle.

Les ERP soumis à obligation de contrôle sont les ERP de 1ère, 2e, 3e et 4e catégories, ainsi que les locaux à sommeil de 5e catégorie.

Sont comptabilisés au numérateur ERP soumis à obligation de contrôle ayant fait l'objet d'une visite périodique obligatoire au cours de l'année.

Sont comptabilisés au dénominateur tous les ERP soumis à obligation de contrôle pour lesquels une visite périodique était obligatoire au titre de l'année N ou pour résorber un retard de visite obligatoire au titre des exercices précédents.

Ne sont prises en compte (tant au numérateur qu'au dénominateur) que les visites périodiques de la commission de sécurité définies à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (hors visites inopinées, d'ouverture, de réception de travaux, visites de chantier et visites anticipées).

Cet indicateur est renseigné annuellement.

Le résultat de l'indicateur correspond à la moyenne pondérée des valeurs départementales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La sécurité nationale constitue une priorité pour les préfetures qui assurent un volume de travail croissant en ce domaine. Les indicateurs présentés se concentrent sur les problématiques de réduction de la vulnérabilité aux risques de sécurité civile, majeurs ou courants.

Indicateur 1.1 : Niveau de préparation aux crises

Le taux d'exercices de sécurité civile réalisées dans les délais réglementaires sur les sites soumis à PPI s'élève à 78,7%, en baisse de 3,1 points par rapport au résultat de 2018, mais plus proche des prévisions 2019 établies à 80%, à 1,3 points. La non atteinte de l'objectif tient en partie à un petit nombre de départements qui affiche un taux en recul, qui tient soit au nombre important d'installations à risque (ce qui rend difficile la réalisation de la totalité des exercices sur un an), soit à la survenance d'événements réels de petite ampleur sur un site PPI qui peuvent suffire à tester l'alerte et la montée en puissance des services (reportant alors la planification d'un nouvel entraînement). De plus, les prévisions avaient été revues à la baisse afin de tenir compte des évolutions permanentes de la réglementation (en particulier de SEVESO III).

Le taux de préfetures ayant réalisé au moins 4 exercices dans l'année avec 68,9% a connu une amélioration de 3,6 points par rapport à 2018, même s'il reste inférieur, d'environ 10 points, à la prévision de 80%. Ce sous-indicateur n'intègre pas l'activation des COD pour des événements réels, alors même qu'elle augmente fortement depuis deux ans, et qu'elle contribue à améliorer la condition opérationnelle des forces de secours. Le sous-indicateur ne permettant pas de traduire l'activité exhaustive des services, il est supprimé dans le PAP 2020.

Indicateur 1.2 : Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité

94,3 % des établissements recevant du public (ERP) soumis à obligation de contrôle ont fait l'objet d'une visite, résultat proche de la prévision initiale du PAP 2019 de 95,5 % et en amélioration nette et constante depuis 2017. Cela démontre globalement la fiabilité du modèle retenu et met en évidence la mobilisation continue des acteurs territoriaux chargés de garantir le respect des conditions réglementaires de visites périodiques des ERP. Malgré cela, des problèmes récurrents persistent, qui expliquent en partie la non atteinte de l'objectif :

- le sous-effectif, ponctuel ou chronique selon les départements, du personnel chargé de réaliser les commissions de sécurité, notamment au sein des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
- l'absence d'atteinte du quorum du fait de l'absence d'un membre de la commission de sécurité qui invalide la réunion ;
- la difficulté persistante des résultats dégradés dans certaines préfetures qui ont une incidence sur la moyenne nationale ;
- l'intégration au programme de visites de l'année N de visites non effectuées à l'année N-1, induisant ainsi un phénomène de cumul de déficits sur plusieurs années. Il est prévu d'affiner les analyses en 2020 afin de distinguer le respect des visites au titre de l'année N de celles réalisées au titre des années précédentes.

OBJECTIF 2

Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres

INDICATEUR 2.1 mission

Délais moyens de délivrance des titres

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Pourcentage de passeports biométriques mis à disposition dans un délai de 15 jours	%	69,6	53,2	78	10	37,3	80
Pourcentage de cartes nationales d'identité mises à disposition dans un délai de 15 jours	%	Sans objet	58,1	80	11	28,0	82
Pourcentage de permis de conduire délivrés dans un délai de 19 jours	%	88,3	96,6	89	9	75,3	90

Commentaires techniques

Source des données : ANTS

Mode de calcul : cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des CERT ainsi que la qualité du service rendu à l'utilisateur sur les titres impactés par la mise en place de nouvelles procédures :

- le premier sous-indicateur mesure le pourcentage de passeports biométriques délivrés dans un délai de 15 jours. Est pris en compte le délai courant de la réception de la demande par les CERT jusqu'à la production et l'acheminement du titre en mairie ;
- le second sous-indicateur mesure le pourcentage de cartes nationales d'identité délivrées dans un délai de 15 jours. Est pris en compte le délai courant de la réception de la demande par les CERT jusqu'à la production et l'acheminement du titre en mairie ;
- le troisième sous-indicateur mesure le pourcentage de permis de conduire délivrés dans un délai de 19 jours.

INDICATEUR 2.2

Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les centres d'expertise et de ressources titres (CERT) pour la CNI, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation d'une part et les préfectures pour les titres de séjour d'autre part	%	0,72	0,9	0,9	0,95	1,1	1

Commentaires techniques

Source des données : Préfectures/SDAT

Mode de calcul : L'indicateur mesure la capacité des centres d'expertise et de ressources titres (CERT) et des préfectures à détecter les demandes frauduleuses de titre déposées par des usagers. Il correspond au nombre de dossiers qui, après avoir fait l'objet de vérifications approfondies, suite à une primo-détection faisant soupçonner une fraude, sont reconnus, de manière avérée, comme effectivement frauduleux. Une demande de titre est qualifiée de frauduleuse dès lors que le CERT ou la préfecture, après analyse des pièces constitutives du dossier remis par le demandeur, établit que l'une au moins de ces pièces est contrefaite, falsifiée ou comporte de fausses informations. Pour éviter un double comptage, le périmètre de l'indicateur ne tient plus compte des signalements faits au Procureur de la République, suite à la découverte de ces fraudes, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

Les demandes de titres considérées par cet indicateur sont les demandes de CNI, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation instruites par les CERT et les titres de séjour instruites par les préfectures.

Cet indicateur est renseigné mensuellement.

Le résultat de l'indicateur est la moyenne pondérée des résultats départementaux. Il est exprimé en nombre de fraudes avérées pour 1 000 dossiers instruits suite à primo-détection.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 : Délais moyens de délivrance des titres

1^{er} et 2^e sous-indicateurs : pourcentage de passeports biométriques et de cartes nationales d'identité (CNI) délivrés dans un délai de 15 jours

Le délai de référence de 15 jours pour les titres d'identité correspond à un niveau de qualité jugé satisfaisant pour les usagers dans le cadre des enquêtes de satisfaction. Pour autant, le délai moyen de délivrance des titres en 2019 de 22 jours reste un délai acceptable pour les usagers, dans un contexte de forte demande avérée pour la deuxième année consécutive. En outre, l'analyse de la demande 2020, encore plus élevée sur les premières semaines qu'en 2019, interroge sur une possible modification du comportement général des demandeurs de titres. Multiplication des voyages à l'étranger pour les passeports, renouvellement des titres de 15 ans pour les CNI et augmentation de plus de 20% du nombre des renouvellements pour motif de changement d'adresse sont autant de pistes, non exhaustives, expliquant la très forte augmentation de la demande et pouvant constituer une difficulté récurrente à atteindre la cible. D'autant plus que l'excellente efficacité des CERT CNI-passeports (84 dossiers par jour et par agent présent en 2019 et jusqu'à 90 pour les CERT de métropole en moyenne annuelle) ne constitue plus un levier d'amélioration.

Le taux de passeports délivrés en moins de 15 jours en 2019 est de **37,3 %** soit 41 points de moins que la prévision initiale du PAP 2019.

Le taux de CNI délivrées en moins de 15 jours en 2019 est de **28 %** soit 52 points de moins que la prévision initiale du PAP 2019.

L'analyse du volume des demandes a confirmé la poursuite en 2019 du pic atypique de la demande avec :

- pour les passeports : +4 % sur l'ensemble de l'année 2019 par rapport à 2018, après une augmentation de 10 % en 2018 par rapport à 2017 ;
- pour les CNI : +14 % sur l'ensemble de l'année 2019 par rapport à 2018, après une augmentation de 14 % en 2018 par rapport à 2017.

La précocité de la montée en charge (dès le 8 janvier) a pris de court les CERT en charge de l'instruction des demandes. Les ressources mobilisées pour répondre aux besoins des guichets étrangers ont limité le recours aux renforts saisonniers habituellement attribués et contribué à la constitution d'un stock que l'allègement des flux d'été n'a pas suffi à résorber pour revenir à des délais plus conformes à la cible. L'augmentation encore plus forte des flux de CNI pèse par ailleurs à poids égal dans la mesure du délai de délivrance compte tenu de la gestion des flux à date et non par type de titre.

Néanmoins, le délai moyen de délivrance des passeports est resté contenu à 20 jours en 2019 dont 12,3 jours pour l'instruction en CERT et 7,1 jours pour la fabrication et l'expédition.

Pour les CNI, le délai moyen de délivrance est resté contenu à 23 jours en 2019 dont 14 jours pour l'instruction en CERT et 8,5 jours pour la fabrication et l'expédition.

La part importante des délais hors instruction illustre la nécessité de dissocier les données de performance des CERT et du programme 354 (instruction) de celles qui n'en relèvent pas (fabrication/expédition), à compter du PAP 2020.

3^e sous-indicateur : pourcentage de permis de conduire délivrés dans un délai de 19 jours

Le taux de permis de conduire (PC) délivrés en moins de 19 jours en 2019 est de **75,3 %** soit 13,7 points de moins que la prévision initiale du PAP 2019. Néanmoins, le délai moyen de délivrance des permis de conduire est resté contenu à 16 jours en 2019 dont 14 jours d'instruction. Pour 2019, le délai médian s'élève à 5 jours en moyenne pour l'ensemble des CERT.

Avec 2,4 millions de titres produits en 2019, les délivrances des seuls permis de conduire ont connu une hausse de 5% par rapport à 2018.

Le recul relatif des délais de traitement est également en partie imputable à l'élargissement du périmètre d'activité des PC : transfert des inscriptions au second semestre 2018 (encore traitées en DDI comme c'était le cas avant la réforme) et transfert de l'enregistrement des attestations de stage de sensibilisation à la sécurité routière avec mise en service de la télé-procédure fin avril 2019. Ces transferts ont porté les CERT à leur activité cible en contrepartie d'une augmentation de l'activité estimée entre 7 et 12 %, variable selon les CERT.

L'augmentation de l'efficacité des CERT PC au cours de l'année 2019 a permis de contenir celle des délais. Alors que l'efficacité moyenne en 2018 était de 46 dossiers par agent et par jour, elle a progressé pour atteindre en moyenne 53 sur l'année 2019 et jusqu'à 56 en fin d'année.

Pour l'ensemble des raisons exposées ci-dessus, la mesure de la performance relative aux délais moyens de délivrance de titres (pour les trois sous-indicateurs relatifs aux passeports biométriques, aux CNI et aux PC) a été modifiée dans le PAP 2020, afin de se concentrer sur la seule performance imputable aux effectifs métier concernés du programme 354 (CERT en préfecture), c'est-à-dire sur l'instruction. L'unité a également été modifiée (délai en jours). Les prévisions actualisées 2019 du PAP 2020 ne peuvent donc pas être comparées aux prévisions initiales du PAP 2019.

Indicateur 2.2 Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures

Le résultat de l'exécuté 2019 s'élève à 1,1 pour mille, ce qui représente une hausse au regard de l'année 2018 (0,9 pour mille) témoignant de la montée en compétence progressive des personnels affectés à la lutte contre la fraude dans le réseau préfectoral.

Le réalisé 2019 traduit donc de manière satisfaisante l'implication du réseau préfectoral en charge de la lutte contre la fraude.

Il convient de noter que le résultat enregistré est plus élevé que la prévision initiale pour 2019 (0,9 pour mille) et que la prévision actualisée 2019 (0,95 pour mille).

OBJECTIF 3

Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

INDICATEUR 3.1

Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture	%	90	90,4	93	93	88,7	94
Taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics	%	57	60	62	62	59	65

Commentaires techniques

Sources des données : Préfectures / SDAT

Mode de calcul :

Administration territoriale

Programme n° 307 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

1er sous-indicateur : Sont comptabilisés les actes relevant des 3 domaines (commande publique, urbanisme et fonction publique territoriale) auxquels peuvent s'adjoindre ceux relevant d'une priorité définie localement par le préfet dans le cadre de sa stratégie de contrôle. Ces actes proviennent des communes et de leurs établissements publics, des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), des départements et régions et de leurs établissements publics.

2e sous-indicateur : Sont comptabilisés tous les budgets primitifs (y compris les budgets annexes), ainsi que tous les autres actes budgétaires (budgets supplémentaires, décisions modificatives et comptes administratifs -budgets annexes compris-) provenant des régions, départements, communes, établissements publics locaux, EPCI et services départementaux d'incendie et de secours.

Seuls les actes contrôlés sur le fond et sur la forme sont pris en compte.

Les résultats nationaux de ces deux sous-indicateurs correspondent à la moyenne des résultats départementaux pondérée par leur volumétrie respective.

Ces 2 sous-indicateurs sont renseignés trimestriellement.

INDICATEUR 3.2**Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES	%	56	60,5	59	62	66	59

Commentaires techniques

Source des données : système d'information @CTES / préfectures / SDAT

Mode de calcul : Cet indicateur mesure la part des actes des collectivités locales reçus par les préfectures et sous-préfectures transmis électroniquement à l'application @CTES.

Sont comptabilisés au numérateur : le nombre d'actes télétransmis par le système d'information @CTES

Sont comptabilisés au dénominateur : le nombre total d'actes reçus.

Cet indicateur est renseigné trimestriellement.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le contrôle de légalité, prévu par l'article 72 de la Constitution, est l'une des pierres angulaires de l'organisation territoriale de la République en participant de la libre administration des collectivités territoriales. Il constitue une des garanties fondamentales de l'Etat de droit en permettant que les normes soient appliquées par les collectivités territoriales de façon homogène sur l'ensemble du territoire national.

Indicateur 3.1 : Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics**1er sous-indicateur : le taux de contrôle des actes prioritaires reçus en préfecture**

Après une légère augmentation, de 0,4 point, du résultat de ce sous-indicateur entre 2017 et 2018, on observe entre 2018 et 2019 une dégradation du taux de 1,7 point. Il se situe, fin 2019, à 88,7 % contre 90,4 % en 2019 et présente un écart de 4,3 points au regard des prévisions 2019.

Les valeurs cibles ont par ailleurs été révisées, ces dernières années, à la baisse, pour laisser aux préfets une marge de manœuvre suffisante, afin qu'ils puissent assurer sur les actes non prioritaires un contrôle suffisant et adapté aux circonstances.

Cette marge de manœuvre a d'ailleurs été utilisée par les préfectures. En effet, 937 521 actes prioritaires ont été reçus dans les préfectures en 2019 contre 951 564 actes en 2018 (soit une baisse de 1,5%). Cette baisse d'actes prioritaires

reçus a eu pour corollaire une diminution du nombre d'actes prioritaires contrôlés avec 860 421 actes prioritaires contrôlés en 2018 contre 831 901 en 2019, soit une baisse de 3,3%. Elle a parallèlement eu pour effet une augmentation du nombre d'actes non prioritaires contrôlés, 221 308 actes non prioritaires contrôlés en 2019 contre 214 961 en 2018, soit une progression de 3 %.

Enfin, les effectifs de la mission « contrôle de légalité » ont subi en 2019 une baisse de trajectoire par rapport aux prévisions initialement envisagées. Cette circonstance a pu s'accompagner, ponctuellement, dans certains départements, de retards dans la programmation des formations spécifiques dédiées au contrôle de légalité, prévues au titre du plan de préfectures nouvelle génération.

2e sous-indicateur : le taux de contrôle des actes budgétaires des collectivités locales et établissements publics

Après une hausse relativement importante entre 2017 et 2018, passant de 57% à 60%, ce sous-indicateur est proche de son niveau atteint en 2018 puisqu'il se situe à 59% en 2019. Le résultat, inférieur à la prévision initiale du PAP 2019, en est proche néanmoins.

La consolidation de ce taux de contrôle à ce niveau depuis 2017 doit être mise en perspective avec le renforcement de l'expertise déployée auprès des préfectures, grâce à la montée en puissance de la chambre de contrôle budgétaire du pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL) depuis 2017 et à la poursuite du déploiement de l'application Actes budgétaires puisque le taux d'actes télétransmis par cette application a progressé de 24,1 % en 2017 à 30,5 % en 2018 et à 37,5 % en 2019.

Le renforcement de l'efficacité des contrôles des préfectures repose par ailleurs sur un travail de rationalisation de leur stratégie de contrôle budgétaire, notamment par des formations adaptées et par une collaboration renforcée avec les services locaux de la direction générale des finances publiques. De ce fait, les stratégies de contrôle ont pu être affinées et rendues, de cette manière, plus efficaces.

Indicateur 3.2 : Taux d'actes télétransmis via le système d'information @ctes

Le taux d'actes transmis via le système d'information @CTES a fortement progressé en 2019. La progression s'est accélérée au cours des trois dernières années (+2,8 points de 2016 à 2017, +4,5 points de 2017 à 2018, + 5,6 points de 2018 à 2019). Le taux s'élève ainsi à 66%, dépassant la prévision initiale 2019 fixée à 59%.

Cette trajectoire est le résultat d'une augmentation régulière du nombre de collectivités raccordées au système d'information @CTES. Il est en outre possible que cette tendance se poursuive du fait de l'obligation pour certaines collectivités de télétransmettre leurs actes au contrôle de légalité à compter du 7 août 2020, en application de l'article 128 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

L'importance de la progression enregistrée peut aussi s'expliquer par une sorte d'effet de ciseau entre la diminution du nombre total d'actes transmis et l'augmentation du nombre d'actes de commande publique télétransmis à la suite de l'entrée en vigueur, en octobre 2018, de l'obligation de dématérialiser les marchés publics de plus de 25 000 euros.

Administration territoriale

Programme n° 307 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 4**Développer les actions de modernisation et de qualité****INDICATEUR 4.1****Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Taux de préfectures certifiées ou labellisées sur le nouveau référentiel	%	Sans objet	Sans objet	30	20	11%	60

Commentaires techniquesSource des données : Préfectures / SDAT

Mode de calcul : Cet indicateur mesure le pourcentage de l'ensemble des préfectures et des sous-préfectures accueillant un CERT, labellisées sur le nouveau référentiel qualité, Qual-e-pref, par rapport au nombre total de préfectures et de sous-préfectures soumises à obligation de labellisation depuis la première année de déploiement (taux cumulé).

Périmètre pris en compte : la métropole et l'outre-mer. La préfecture de police de Paris n'est pas comptabilisée (hors périmètre du programme 307). L'ensemble des DOM et des COM sont comptabilisés, à l'exception de Wallis et Futuna et des TAAF.

Cet indicateur est calculé au niveau de l'administration centrale (par la DMAT).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les valeurs cibles fixées pour le « taux de préfectures labellisées sur le nouveau référentiel » s'échelonnent sur 3 ans, avec un objectif à 100% en 2021. La relance de la démarche qualité s'est effectuée pour cette première année sur la base du volontariat et n'a pu être effective qu'au second semestre. Cela explique le taux de préfectures labellisées réalisé au titre de 2019 de 11%, inférieur à la prévision initiale du PAP 2019 de 30% comme à la prévision actualisée 2019 de 20% dans le PAP 2020.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722					173 059 116 222 488 722	173 059 116
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 21 257 950		-379	32 510 876	663 090 232 689 692 283	715 440 232
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953	1 667				153 361 297 176 551 619	153 361 297
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	501 636 932 435 555 578	8 752 263 11 314 489		3 075 115 3 600 689	35 162	513 464 310 450 505 918	514 479 310
05 – Animation et soutien du réseau		103 029 016 126 043 142	32	49 710 056 35 836 331	24 100	152 739 072 161 903 604	161 295 334
Total des AE prévues en LFI	1 481 317 399	121 611 457		52 785 171		1 655 714 027	1 717 635 289
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 089 907		+63 788 105			+64 878 012	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+8 647 088		+18 073 050			+26 720 138	
Total des AE ouvertes	1 491 054 394		256 257 783			1 747 312 177	
Total des AE consommées	1 470 518 087	158 617 247	32	39 436 640	32 570 139	1 701 142 145	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>							
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722					173 059 116 222 488 722	173 059 116
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 17 232 178		24 213	32 510 876	663 090 232 685 691 102	715 440 232
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953	1 667				153 361 297 176 551 619	153 361 297
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	501 636 932 435 555 578	8 755 403 11 215 449		3 075 115 3 507 697	35 162	513 467 450 450 313 886	514 482 450
05 – Animation et soutien du réseau		103 519 865 128 895 116	32	49 518 095 35 364 942	22 100	153 037 960 164 282 190	161 594 222
Total des CP prévus en LFI	1 481 317 399	122 105 446		52 593 210		1 656 016 055	1 717 937 317
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 089 907		+60 288 105			+61 378 012	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+8 647 088		+5 943 452			+14 590 540	
Total des CP ouverts	1 491 054 394		240 930 213			1 731 984 607	
Total des CP consommés	1 470 518 087	157 344 409	32	38 896 852	32 568 139	1 699 327 519	

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 4 Charges de la dette de l'État	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019							

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	172 839 680 231 466 311	2			172 839 680	172 839 680 231 466 313
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	678 562 809 561 549 103	9 940 177 22 155 292	7 335	30 372 387	688 502 986	733 502 986 614 084 117
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 662 865 171 680 112	5 619			153 662 865	153 662 865 171 685 731
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	503 274 897 508 392 889	8 764 677 10 963 735	3 075 115 3 974 755	32 737	515 114 689	516 629 689 523 364 116
05 – Animation et soutien du réseau	4 988 052 12 614 923	111 097 940 134 728 690	49 402 653 38 959 286	7 228	165 488 645	172 929 992 186 310 127
Total des AE prévues en LFI	1 513 328 303	129 802 794	52 477 768		1 695 608 865	1 749 565 212
Total des AE consommées	1 485 703 338	167 853 338	42 941 376	30 412 352		1 726 910 404

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2018</i> Consommation 2018						
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	172 839 680 231 466 311	2			172 839 680	172 839 680 231 466 313
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	678 562 809 561 549 103	9 940 177 21 571 556	7 204	30 372 387	688 502 986	733 502 986 613 500 250
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 662 865 171 680 112	5 619			153 662 865	153 662 865 171 685 731
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	503 274 897 508 392 889	8 755 403 11 186 207	3 075 115 3 839 838	32 737	515 105 415	516 620 415 523 451 671
05 – Animation et soutien du réseau	4 988 052 12 614 923	107 310 093 133 076 056	48 869 608 32 976 599	7 900	161 167 753	168 609 100 178 675 478
Total des CP prévus en LFI	1 513 328 303	126 005 673	51 944 723		1 691 278 699	1 745 235 046
Total des CP consommés	1 485 703 338	165 839 440	36 823 641	30 413 024		1 718 779 443

Administration territoriale

Programme n° 307 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 485 703 338	1 481 317 399	1 470 518 087	1 485 703 338	1 481 317 399	1 470 518 087
Rémunérations d'activité	905 369 001	893 735 534	894 403 425	905 369 001	893 735 534	894 403 425
Cotisations et contributions sociales	570 405 239	579 860 032	563 830 079	570 405 239	579 860 032	563 830 079
Prestations sociales et allocations diverses	9 929 098	7 721 833	12 284 584	9 929 098	7 721 833	12 284 584
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	167 853 338	121 611 457	158 617 247	165 839 440	122 105 446	157 344 409
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	167 845 955	121 611 457	158 600 044	165 832 057	122 105 446	157 327 206
Subventions pour charges de service public	7 383		17 204	7 383		17 204
Titre 4 – Charges de la dette de l'État			32			32
Charges financières diverses			32			32
Titre 5 – Dépenses d'investissement	42 941 376	52 785 171	39 436 640	36 823 641	52 593 210	38 896 852
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	42 621 448	52 785 171	39 187 901	36 543 197	52 593 210	38 567 399
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	319 928		248 740	280 444		329 453
Titre 6 – Dépenses d'intervention	30 412 352		32 570 139	30 413 024		32 568 139
Transferts aux ménages	828		0	1 500		
Transferts aux entreprises			1 200			1 200
Transferts aux collectivités territoriales			53 262			51 262
Transferts aux autres collectivités	30 411 524		32 515 676	30 411 524		32 515 676
Total hors FdC et AdP		1 655 714 027			1 656 016 055	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+9 736 995			+9 736 995	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+81 861 155			+66 231 557	
Total*	1 726 910 404	1 747 312 177	1 701 142 145	1 718 779 443	1 731 984 607	1 699 327 519

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2018	Prévues en LFI pour 2019	Ouvertes en 2019	Ouverts en 2018	Prévus en LFI pour 2019	Ouverts en 2019
Dépenses de personnel	342 929	500 000	1 089 907	342 929	500 000	1 089 907
Autres natures de dépenses	54 998 477	61 421 262	63 788 105	54 998 477	61 421 262	60 288 105
Total	55 341 406	61 921 262	64 878 012	55 341 406	61 921 262	61 378 012

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT D'ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		5 167 707		5 167 707				
03/2019		33 816		33 816				
04/2019		2 240 802		2 240 802				
05/2019		4 784 396		4 784 396				
06/2019		3 636 570		3 636 570				
07/2019		808 860		808 860				
08/2019		314 903		314 903				
09/2019		9 421 905		9 421 905				
10/2019		3 197 818		3 197 818				
11/2019		16 226		16 226				
12/2019		7 725 866		7 725 866				
01/2020		66 110		66 110				
Total		37 414 979		37 414 979				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FONDS DE CONCOURS

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2019		75 973		75 973				
03/2019		90 463		90 463				
04/2019	476 258	523 718	476 258	523 718				
05/2019	613 649	12 500	613 649	12 500				
06/2019		7 027 957		7 027 957				
07/2019		12 357 455		12 357 455				
09/2019		26 777		26 777				
10/2019		46 323		46 323				
11/2019		399 561		399 561				
12/2019		5 164 759		1 664 759				
01/2020		710 662		710 662				
Total	1 089 907	26 436 148	1 089 907	22 936 148				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/10/2019	802 816		802 816					
Total	802 816		802 816					

ARRÊTÉS DE REPORT DE FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/03/2019	4 076 255	9 187 547	4 076 255	8 751 657				
Total	4 076 255	9 187 547	4 076 255	8 751 657				

ARRÊTÉS DE REPORT DE TRANCHES FONCTIONNELLES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
15/02/2019		10 353 107						
Total		10 353 107						

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		1 390 536		58 996				
Total		1 390 536		58 996				

DÉCRETS D'ANNULATION DE FONDS DE CONCOURS ET D'ATTRIBUTION DE PRODUITS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/02/2020						63 022		63 022
Total						63 022		63 022

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/10/2019						786 236		786 236
25/11/2019		4 596		4 596				
05/12/2019						2 192 400		2 192 400
06/12/2019	5 861 950		5 861 950					
Total	5 861 950	4 596	5 861 950	4 596		2 978 636		2 978 636

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/05/2019		4 133 824		4 126 224				
25/11/2019						5 231 899		4 802 261
03/12/2019		1 213 975		1 221 575				
Total		5 347 799		5 347 799		5 231 899		4 802 261

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/12/2019					2 093 933		2 093 933	438 699
Total					2 093 933		2 093 933	438 699

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	11 830 928	90 134 712	11 830 928	74 514 175	2 093 933	8 273 557	2 093 933	8 282 618

Administration territoriale

Programme n° 307 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	173 059 116 222 488 722		173 059 116 222 488 722	173 059 116 222 488 722		173 059 116 222 488 722
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	653 260 054 635 923 835	9 830 178 53 768 448	715 440 232 689 692 283	653 260 054 635 923 835	9 830 178 49 767 267	715 440 232 685 691 102
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	153 361 297 176 549 953		153 361 297 176 551 619	153 361 297 176 549 953		153 361 297 176 551 619
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	501 636 932 435 555 578	11 827 378 14 950 340	514 479 310 450 505 918	501 636 932 435 555 578	11 830 518 14 758 308	514 482 450 450 313 886
05 – Animation et soutien du réseau		152 739 072 161 903 604	161 295 334 161 903 604		153 037 960 164 282 190	161 594 222 164 282 190
Total des crédits prévus en LFI *	1 481 317 399	174 396 628	1 655 714 027	1 481 317 399	174 698 656	1 656 016 055
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+9 736 995	+81 861 155	+91 598 150	+9 736 995	+66 231 557	+75 968 552
Total des crédits ouverts	1 491 054 394	256 257 783	1 747 312 177	1 491 054 394	240 930 213	1 731 984 607
Total des crédits consommés	1 470 518 087	230 624 058	1 701 142 145	1 470 518 087	228 809 432	1 699 327 519
Crédits ouverts - crédits consommés	+20 536 307	+25 633 725	+46 170 032	+20 536 307	+12 120 781	+32 657 088

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les écarts entre la prévision LFI et la consommation des actions en titre 2 s'expliquent pas le fait que des dépenses non corrélées aux emplois dont le paiement des factures ARE antérieurement fléchées sur l'action 5 ont dû être reventilées entre les actions 1 à 4 du fait de la suppression de dépenses de T2 sur l'action 5 depuis le PAP 2019. Cette ventilation en PAP a été affinée en gestion et se fonde sur la répartition réelle des contractuels au sein du réseau des préfetures, en priorité sur les missions de délivrance de titres.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 481 418 343	175 386 816	1 656 805 159	1 481 418 343	175 688 844	1 657 107 187
Amendements	-100 944	-990 188	-1 091 132	-100 944	-990 188	-1 091 132
LFI	1 481 317 399	174 396 628	1 655 714 027	1 481 317 399	174 698 656	1 656 016 055

Depuis le projet de loi de finances (PLF), la loi de finances (LFI) pour 2019 a inclus les amendements suivants :

Titre 2:

- une majoration de 1 000 000 € HCAS (amendement AN n°1404 – indemnité exceptionnelle agents de préfecture) ;

- une minoration de 1 100 944 € dont 913 784 € HCAS et 187 160 € CAS Pensions (amendement n°II-444 transfert fonds européens TICPE).

Hors-titre 2:

- une minoration de 990 188 € (amendement n°II-20 - gage des votes intervenus dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances).

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Différents mouvements ont modifié les crédits ouverts en LFI 2019.

Titre 2

Les mouvements impactant le titre 2 s'élèvent à 9 736 995 € dont 8 076 891 € HCAS et 1 660 104€ CAS pensions, y compris les rattachements de fonds de concours en gestion.

Les ressources complémentaires ouvertes en cours de gestion ont été les suivantes :

- 4 076 255 € HCAS par arrêté du 4 mars 2019 portant report de crédits ;
- 1 089 907 € HCAS dans le cadre de l'appel à projets liés à la gestion des fonds de concours FEDER ;
- 802 816 € HCAS par arrêté du 29 octobre portant répartition de crédits au titre du financement des mesures dites du « rendez-vous salarial » (transfert issu du P. 551) ;
- 5 861 950 € dont 4 201 846 € et 1 660 104 € CAS par décret de transfert du 6 décembre 2019 au titre du remboursement des délégués du préfet (transfert issu du P. 147).

Les ressources du programme ont été minorées des montants suivants :

- - 2 093 933 € HCAS par la loi de finances rectificatives du 2 décembre 2019 au titre des annulations d'autorisations d'engagements et des annulations de crédits de paiement (état B).

Hors-titre 2

Les ressources complémentaires ouvertes en cours de gestion (hors rattachement de fonds de concours en gestion) sont les suivantes :

- 10 353 107 € en AE par arrêté de report d'AENE du 16 février 2019 ;
- 9 187 547 € en AE et 8 751 657 € en CP par arrêté portant report de crédits de fonds de concours et attributions de produit du 7 mars 2019 ;
- 12 297 € en AE et en CP par arrêté portant report de crédits d'attribution de produits du 17 mars 2019 ;
- 1 378 239 € en AE et 46 699 € en CP par arrêté portant report de crédits de 2018 sur 2019 du 17 mars 2019.

Les ressources du programme 307 ont été modifiées, en cours de gestion, des montants suivants :

_ **transfert entrant** de 4 133 824 € en AE et 4 126 224 € en CP du programme 232 au titre de l'acquisition des locaux de la Banque de France pour le relogement de la sous-préfecture de Saint-Denis (décret n°2019-493 du 21 mai 2019) ;

_ **transfert sortant** de 786 236 € en AE et CP vers le programme 333 au titre des loyers et charges immobilières en Martinique (décret n°2019-1026 du 7 octobre 2019) ;

- **transfert entrant** de 1 237 276 € en AE et 1 244 876 € en CP du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour contribuer au financement de l'acquisition d'un bâtiment pour la sous-préfecture de Saint-Denis d'une part, et un transfert sortant de -23 301 € en CP au titre du G7 d'autre part (décret n°2019-1279 du 03 décembre 2019) ;

- **transfert entrant** de 4 596 € en AE et CP du programme 129 pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) (décret 2019-1228 du 25 novembre 2019) ;

_ **transfert sortant** de 2 192 400 € en AE et CP vers le programme 112 au titre du financement des Maisons France Services (décret n°2019-1298 du 05 décembre 2019) ;

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Titre 2

Les crédits de titre 2 du programme ont été abondés de crédits du fonds de concours FEDER (assistante technique européenne et dispositif PRESAGE) :

- 1 089 907 € HCAS rattachés sur l'exercice 2019 ;
- 4 079 255 € HCAS de reports de crédits 2019 non consommés et reportés sur l'exercice 2020.

Le ministère de l'intérieur n'exerce plus le rôle d'autorité nationale pour la gestion des programmes FEDER 2014-2020 à l'exception des territoires de Mayotte et Saint-Martin-Saint-Barthélémy. Toutefois, le transfert de la gestion des programmes n'exonère pas le ministère de l'intérieur de certaines responsabilités au titre de cette nouvelle période. Jusqu'en 2022-2023, ce dernier devra en effet procéder aux délégations/remboursements de crédits européens d'assistance technique dans quelques situations spécifiques.

4,94 M€ sont ainsi demeurés sans emploi en 2019 et seront reportés sur 2020.

Hors-titre 2

Les crédits hors-titre 2 ont été abondés des crédits de fonds de concours et d'attributions de produits suivants :

- 0,42 M€ en AE et CP de fonds de concours FEDER auxquels s'ajoutent 2,75 M€ en AE et 2,7 M€ en CP de reports ;
- 17 M€ en AE et CP de fonds de concours CNI correspondant au remboursement par l'ANTS des dépenses avancées par le programme au titre de la production de la CNI en sus des reports (4,6 M€ en AE et 2,98 M€ en CP) ;
- 2,42 M€ en AE et CP de fonds de concours versé par l'ANTS correspondant à la part de la recette perçue par le programme 307 au titre des titres de séjour électroniques auxquels s'ajoutent 1,4 M€ en AE et M€ de 0,67 CP de reports ;
- 32,5 M€ en AE et CP d'attribution de produit de la redevance de l'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- 3,1 M€ d'attribution de produit de la vente des informations publiques issues du fichier SIV ;
- 7,74 M€ en AE et 4,24M€ en CP de fonds de concours et attributions de produit divers (cession de biens mobiliers, participation des autres ministères aux travaux d'équipement, rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale...) en sus des reports (1,57 M€ en AE et 3,2 M€ en CP).

Ont été consommés :

- 1,59 M€ en AE et CP de fonds de concours FEDER ;
- 18,75 M€ en AE et 14,7 M€ en CP de fonds de concours CNI ;
- 2 M€ en AE et 2,26 M€ en CP de fonds de concours au titre des titres de séjour électroniques ;
- 32,5 M€ en AE et CP d'attribution de produit de la redevance de l'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (SIV) ;
- 3,1 M€ en AE et CP d'attribution de produit de la vente des informations publiques issues du fichier SIV ;
- 6,96 M€ en AE et 3,69 M€ en CP de fonds de concours et attributions de produit divers (cession de biens mobiliers, participation des autres ministères aux travaux d'équipement, rémunération des prestations fournies par l'administration territoriale...).

Sont restés sans emploi :

- 1,58 M€ en AE et 1,51 M€ en CP de fonds de concours FEDER ;
- 3,29 M€ en AE et 5,28 M€ en CP de fonds de concours CNI ;
- 1,35 M€ en AE et 0,84 M€ en CP de fonds de concours liés à l'ANTS ;
- 0,65 M€ en AE et CP de fonds de concours liés à l'ANRU ;

Administration territoriale

Programme n° 307 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 2,3 M en AE et 3,71 M€ en CP de fonds de concours liés à la participation au financement de divers travaux d'équipement :
- 0,06€ en AE et CP d'attribution de produit diverses, répartis comme suit;
 - 0,013 M€ en AE et CP au titre de la valorisation du patrimoine immatériel de l'administration générale et territoriale de l'Etat
 - 0, 012 M€ en AE et CP au titre de produit des cessions de biens mobiliers
 - 0, 0009 M€ en AE et CP au titre de produit des cessions de biens mobiliers – outre-mer et étranger
 - 0,04 M€ en AE CP au titre de redevances perçues à l'occasion de l'exploitation du bac « La Gabrielle » et en rémunération des prestations fournies outre-mer.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	7 406 587	5 231 899	12 638 486	7 406 587	5 240 960	12 647 547
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-5 231 899	-5 231 899	0	-4 802 261	-4 802 261
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 406 587	0	7 406 587	7 406 587	438 699	7 845 286

Titre 2

La réserve de précaution initiale du programme s'élevait à 7 406 587 € dont 5 162 889 € HCAS et 2 243 698 € CAS Pensions.

La réserve de précaution a fait l'objet d'un dégel partiel pour un total de 5 312 654 € dont 3 068 956 € HCAS et 2 243 698 € CAS Pensions. Le reliquat des crédits, soit 2 093 933€, a fait l'objet d'une annulation en loi de finances rectificatives.

Hors-titre 2

La réserve de précaution s'élevait à 5 231 899 € en AE et 5 240 960 € en CP.

5 231 899 € en AE et 4 802 261 € en CP ont fait l'objet d'un virement au profit du programme 303 par décret du 25 novembre 2019 et le solde de 438 699 € en CP a été annulé dans le cadre de la loi du 2 décembre 2019 de finances rectificatives.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018	Réalisation 2018	LFI + LFR 2019	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1160 – Hauts fonctionnaires	0	594	612	0	583	-29
1161 – Personnels administratifs	+96	22 006	20 560	+100	21 355	+695

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2018 (1)	Réalisation 2018 (2)	LFI + LFR 2019 (3)	Transferts de gestion 2019 (4)	Réalisation 2019 (5)	Écart à LFI + LFR 2019 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1162 – Personnels techniques	+2	3 059	4 145	0	2 947	-1 198
Total	+98	25 659	25 317	+100	24 885	-532

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2019 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	<i>dont extension en années pleines des schémas d'emplois 2018 sur 2019</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2019 sur 2019</i>
1160 – Hauts fonctionnaires	0	-21	+5	+5	+3	+2
1161 – Personnels administratifs	0	-147	-34	-474	-275	-199
1162 – Personnels techniques	0	-3	+26	-133	-36	-97
Total	0	-171	-3	-602	-308	-294

Le plafond d'emplois LFI 2019 intègre un solde net de transfert de -171 ETPT comprenant :

- transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de 710 492 € au titre des emplois de formateurs internes à temps plein de la sous-direction du recrutement et de la formation (9 ETPT) ;
- transfert sortant à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de 8 547 398 € au titre des personnels de l'administration centrale du programme 307 (96 ETPT) ;
- transfert sortant (66 ETPT) dans le cadre de la décentralisation de la gestion des fonds européens vers les conseils régionaux, par amendement parlementaire n°II-444.

Le plafond d'emplois a bénéficié d'un abondement en cours de gestion de 100 ETPT au titre du remboursement par le CGET de la consommation réalisée par les délégués du préfet portés par le P. 307.

La consommation de 24 885 ETPT en 2019 traduit une vacance importante de 532 ETPT soit 2 % après deux années de pilotage resserré qui avaient permis de réduire la vacance à 1 % en 2018 et 1,5 % en 2017.

La demande de dégel partiel formulée en cours de gestion et acceptée pour un montant de 3,0 M€ HCAS Pensions a permis de soulager les services en autorisant de nouveaux recrutements.

Cependant, ces emplois ne sont intervenus qu'à partir du mois d'octobre ce qui a limité l'effet sur la consommation en emplois et a pallié avec retard le besoin en renforts qui se positionnait sur l'été, notamment dans les structures supra départementales PPNG (CERT).

Des corrections techniques sont appliquées pour tenir de l'impact en ETPT des flux d'effectifs non comptabilisés dans l'évolution des emplois à périmètre constant.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1160 – Hauts fonctionnaires	90	10	94	15	+4	0

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1161 – Personnels administratifs	1 668	827	5,60	1 606	796	6,80	-62	-175
1162 – Personnels techniques	302	172	5,80	159	72	6,70	-142	-25
Total	2 060	1 009		1 860	883		-200	-200

Le programme a réalisé, de date à date et à périmètre constant, un schéma d'emplois de - 200 ETP.

Les flux d'entrée et de sortie sont retraités des flux de contractuels infra-annuels et des flux de changements de quotités de temps de travail. Les départs en retraite documentent 50 % des flux de sorties ce qui traduit l'évolution démographique du programme 307 qui concerne particulièrement les agents de catégorie C des personnels administratifs et techniques.

L'exécution du schéma d'emplois a reposé en majorité sur la population des agents techniques dans une proportion qui dépasse les prévisions inscrites au sein du PAP du programme 307. Une partie de cet effort s'explique par la poursuite de la mesure dite « EFLIR » (externalisation des fonctions logistiques, immobilières et résidentielles).

La traduction en emplois est d'une part la vacance constatée sur le programme et d'autre part la réduction de 20 % des renforts en agents non titulaires entre 2018 et 2019.

Face à l'activité croissante, les services les plus exposés ont procédé à des recrutements de personnels administratifs en agents titulaires qu'il a été nécessaire de compenser par la diminution des entrées des personnels techniques. Par ailleurs, le responsable de programme 307 a procédé au recalibrage de certains services supra-départementaux PPNG de type CERT, ce qui concourt à réduire la part du schéma d'emplois porté par les personnels administratifs qui composent ces services.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	ETP au 31/12/2019
Services régionaux	822	3 021	2 729
Services départementaux	24 495	21 864	21 052
Total	25 317	24 885	23 781

L'intégralité des emplois du programme « Administration territoriale » sont rattachés aux services déconcentrés (préfectures, sous-préfectures et représentations de l'État dans les collectivités d'outre-mer) et sont affectés pour une très grande majorité (88%) sur le périmètre départemental (21 864 ETPT).

Les effectifs régionaux (3 021 ETPT ayant des compétences supra-départementales) connaissent un développement important de +12 % par rapport à 2018 lié à la pérennisation de nouvelles structures spécialisées.

Ainsi, outre les agents des SGAR (secrétariats généraux pour les affaires régionales) qui en constituaient le noyau historique sont désormais pris en compte au niveau régional les agents des centres de services partagés Chorus, les plate-formes naturalisation et guichets uniques d'accueil des demandeurs d'asiles et depuis 2017 les agents affectés dans les Centres d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) créés dans le cadre du plan préfectures nouvelle

génération (PPNG). Ces services ont par ailleurs bénéficié de plusieurs opérations de recalibrage ce qui justifie que ces structures prennent un poids plus important au sein du programme (+0,5 point entre 2018 et 2019).

L'année 2019 s'est également traduite par le soclage des pôles d'appui juridiques (PAJ) dans le cadre du PPNG complété par le pôle interrégional d'appui au contrôle de légalité (PIACL) dans le domaine de l'expertise juridique bénéficiant à l'ensemble du réseau.

Dans le domaine de l'application de la réglementation aux étrangers, les effectifs affectés au sein des pôles régionaux dits « Dublin » ont bénéficié d'un suivi analytique par affectation régionale à partir de 2019 alors que ces structures ont été armées en cours de gestion 2018. Ces emplois (84,50 ETP au 31/12/2019) participent à l'étoffement du niveau régional pour cet exercice.

Enfin, en application du transfert inscrit en LFI des 96 effectifs du P. 307 vers le P. 216 « conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur », le P. 307 ne supporte aucun emploi en administration centrale et a consacré l'ensemble de ces moyens humains au réseau des préfetures et des sous-préfetures en 2019.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Coordination de la sécurité des personnes et des biens	2 944	3 437
02 – Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres	11 188	10 466
03 – Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales	2 614	2 687
04 – Pilotage territorial des politiques gouvernementales	8 571	8 295
Total	25 317	24 885
Transferts en gestion		+100

Les emplois du programme « Administration territoriale » sont répartis entre les différentes actions à partir de l'outil ANAPREF de comptabilité analytique des préfetures. Les effectifs consacrés aux fonctions supports et au management stratégique sont ventilés sur les actions 1 à 4 en fonction du poids relatif de ces actions au sein du programme. Si la consommation des emplois sur les deux dernières actions est très proche de la prévision, l'exécution révèle un écart non négligeable sur les deux premières actions.

Ainsi, l'action 1 présente une sur-consommation 493 ETPT alors que l'action 2 affiche une sous-consommation de 722 ETPT, qui peuvent être expliquées par deux facteurs. Tout d'abord, la consommation de contractuels a diminué de 20 % entre 2018 et 2019 en raison des tensions sur la masse salariale. Ces agents non titulaires bénéficient pour leur majorité aux renforts des services en charge de l'instruction et de la délivrance des titres, qu'il s'agisse des services étrangers ou des CERT. Ensuite, plusieurs événements ont amplifié les besoins en coordination de la sécurité tout au long de l'année 2019, dans le registre des troubles à l'ordre public ou du suivi de l'organisation de sommets internationaux comme le G7.

En 2019, l'action 5 « animation et soutien du réseau » n'a plus supporté d'emplois suite aux transferts actés en LFI 2019 des effectifs de l'administration centrale au programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur ».

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2018-2019 : 331

Au 31 décembre 2019, 331 apprentis étaient présents dans le réseau des préfectures, en augmentation de 9 % par rapport au 31 décembre 2018 dans la continuité de la tendance impulsée depuis 2017. Ces apprentis sont majoritairement positionnés sur des missions intéressant trois domaines : l'administration générale, la communication et les ressources humaines.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les indicateurs de gestion des ressources humaines sont portés par le programme 216 "conduite et pilotage des politiques de l'intérieur" (volet performance).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2018	Prévision LFI 2019	Exécution 2019
Rémunération d'activité	905 369 001	893 735 534	894 403 425
Cotisations et contributions sociales	570 405 239	579 860 032	563 830 079
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	438 105 001	448 825 212	434 732 092
– Civils (y.c. ATI)	436 697 402	448 748 929	433 049 990
– Militaires	1 407 599	76 283	1 486 471
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			195 630
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			466 210
Cotisation employeur au FSPOEIE	1 398 801		466 210
Autres cotisations	130 901 437	131 034 820	128 631 777
Prestations sociales et allocations diverses	9 929 098	7 721 833	12 284 584
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 485 703 338	1 481 317 399	1 470 518 087
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	1 047 598 337	1 032 492 187	1 035 785 995
FdC et AdP prévus en titre 2		500 000	

En 2019, le programme 307 a consommé 894 M€ de crédits sur la catégorie 21 (rémunération d'activité) soit une évolution négative de -1,21% par rapport à la réalisation 2018 en raison des importants transferts sortants que le P.307 a connu. Cette exécution de la rémunération principale est en revanche supérieure à la prévision d'exécution inscrite dans les travaux du PAP et souligne le besoin important qui s'est révélé au long de l'exercice.

La consommation de crédits sur la catégorie 22 (cotisations et contributions sociales) s'élève à 435 M€, en diminution de -0,77 % par rapport à 2018. Cette évolution correspond en grande partie à une baisse des contributions d'équilibre au CAS Pensions passant de 437 M€ en 2018 à 433 M€ en 2019. Les dépenses affectés au CAS Pensions des militaires fait l'objet d'une exécution cohérente avec celle des années antérieures (1,4M€). Cette dépense importante ne fait pas l'objet d'une dépense prévisionnelle en PAP étant donné qu'elle correspond au remboursement par le programme 307 d'agents du ministère de la Défense mis à disposition de certaines préfectures. Aussi, les emplois de ces agents ne sont pas intégrés dans le socle des emplois du programme et ne peuvent faire l'objet d'une demande de ressources pérennes.

Enfin, la consommation de crédits sur la catégorie 23 (prestations sociales et allocations diverses) connaît une augmentation d'environ 23 %, s'établissant à 12,3 M€ en 2019 (contre 9,9 M€ en 2018), en raison de la hausse significative du coût de l'aide au retour à l'emploi (ARE) corrélée au recours de contractuels. Les factures d'ARE représentent une dépense de 8,80M€ au bénéfice de 2 098 bénéficiaires. Ce poste de dépenses est en hausse de 29% par rapport à 2018 en raison des modalités de calcul de cette allocation qui sont complexes et se fondent sur une période de référence de l'agent contractuel qui peut s'étendre sur plusieurs années.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2018 retraitée	1 037,98
Exécution 2018 hors CAS Pensions	1 047,60
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019/ 2018	-6,68
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,93
– GIPA	-0,09
– Indemnisation des jours de CET	-4,19
– Mesures de restructuration	-0,90
– Autres dépenses de masse salariale	2,24
Impact du schéma d'emplois	-22,25
EAP schéma d'emplois 2018	-11,44
Schéma d'emplois 2019	-10,81
Mesures catégorielles	4,51
Mesures générales	0,02
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	7,90
GVT positif	13,03
GVT négatif	-5,13
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,05
Indemnisation des jours de CET	5,44
Mesures de restructurations	0,61
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	1,57
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,96
Autres variations	-0,39
Total	1 035,79

Dans la catégorie « Débasage de dépenses au profil atypique », la ligne « Autres » (-2,9 M€) correspond aux retraitements réalisés au titre :

- des délégués du préfet (-4,1 M€) ;
- du report de charges 2017 payées en 2018 (-2,4 M€) ;
- du report de charges 2018 à payer en 2019 (+7,7 M€) ;
- de la régularisation des indus de paye (+1,1 M€).

L'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat, prévue par le décret n°2008-539 du 6 juin 2008, a représenté un total de 0,02 M€ pour 76 agents.

Le GVT positif constitue une progression de la masse salariale de 13,03 M€ soit 1,26 % de la dépense de masse salariale (hors contribution employeur au CAS pension). Il a été contrebalancé par un GVT négatif de -5,13 M€ pour aboutir à un GVT solde de 7,90 M€.

Ce GVT exécuté résulte notamment des effets du plan de repyramidage mis en place dans le cadre de la réforme PPNG et de la reprise du PPCR.

Dans la rubrique « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA », les dépenses de CET constituent un sous-jacent dynamique de la consommation exécutée en 2019, avec une augmentation de 1,4 M€ par rapport à 2018 soit 33 %. Cette évolution est corrélée aux mesures de revalorisation de la monétisation des jours CET ainsi que de l'abaissement du seuil de monétisation dans le cadre des mesures du « rendez-vous salarial ». Le programme 307 a

bénéficié d'un abondement en gestion de 0,8M€ HCAS en cours d'exercice afin de financer en partie seulement le surcoût lié à cette mesure.

Dans la catégorie « Autres variations de dépenses de personnel », la catégorie des prestations sociales bénéficient d'une variation de 1,9 M€ HCAS dans le cadre de l'augmentation des factures ARE versées en cours d'exercice.

Enfin, la ligne « Autres » (-0,39 M€ HCAS) comprend notamment :

- le surcoût en crédits HCAS de la titularisation de 36 agents dits « permanents » dans l'application de la dernière mesure du protocole de fin de conflit de juillet 2014 à Wallis-et-Futuna pour un total de 0,46 M€ HCAS ;
- une variation de dépense de -0,25 M€ HCAS pour l'indemnité dégressive (IE) de la CSG ;
- une variation non documentée pour un montant de -0,59 M€ HCAS.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1160 – Hauts fonctionnaires	107 192	117 637	113 224	100 081	106 299	105 713
1161 – Personnels administratifs	36 132	40 288	37 689	33 325	35 240	34 761
1162 – Personnels techniques	33 838	37 875	36 065	31 159	33 259	33 210

Les coûts moyens d'entrée et de sortie ainsi que le coût moyen global correspondent aux coûts réellement constatés en 2019 (source : India-Rému). Ils sont retraités des flux de contractuels infra-annuels pour les personnels administratifs et techniques.

Le coût global moyen, comme le coût global de la rémunération d'activité, des hauts-fonctionnaires, connaît une hausse de +4,9 % en exécution par rapport aux prévisions du PAP. Cette catégorie d'emplois est sensible aux variations de coûts d'une année sur l'autre dans la mesure où la population et les flux sont peu nombreux donc plus fortement affectés par les profils particuliers des agents pris en compte.

Le coût moyen des personnels techniques connaît également une variation importante de l'ordre de 14 %, tant pour le coût moyen chargé que pour la seule rémunération d'activité par rapport au PAP 2019. Le coût d'entrée est particulièrement impacté par cette augmentation avec une exécution supérieure de 9 % pour le coût moyen et de 13 % pour la rémunération d'activité. Ces disparités s'expliquent par la faible volumétrie de la population concernée qui est par ailleurs composée d'un nombre de corps important et caractérisé par une grande diversité. Ainsi, l'hétérogénéité de la population de référence regroupe des cadres techniques de catégorie A à hauteur de 16 % (ingénieurs, filière sociale), des cadres intermédiaires techniques de catégorie B pour un total de 15 % ainsi que 70 % d'adjoints techniques.

Enfin, les personnels administratifs présentent également une exécution supérieure à la prévision - dans des proportions plus faibles que les deux autres catégories en s'établissant à +4 % pour le coût moyen - en raison de la poursuite du plan de repyramidage lié au PPNG.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						3 388 883	3 395 621
Décroisement CAIOM/GRAF et création	3	A	Attachés d'administration de	06-2019	7	9 433	16 171

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2019	Coût	Coût en année pleine
d'emplois fonctionnels dont postes HEA			l'Etat				
Repyramidage de la filière administrative (PPNG)	266	A,B,C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs	01-2019	12	649 863	649 863
Mise en oeuvre du PPCR	24 782	A, B, C	Personnels administratifs et techniques	01-2019	12	2 729 587	2 729 587
Mesures indemnitaires						1 124 364	2 182 346
Réexamen de l'IFSE (IPCSR - DPCSR - Assistantes sociales - Conseillers tech. services sociaux)	140	A, B	Inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière, conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	17 497	17 497
NBI de la filière sociale	153	A	Conseillers techniques et assistants de service social	01-2019	12	238 942	238 942
NBI "Plan d'attractivité des services étrangers des préfectures"	288	A,B,C	Personnels administratifs	04-2019	9	173 425	231 233
RIFSEEP "Plan d'attractivité des services étrangers des préfectures"	1 376	A, B, C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs	01-2019	12	194 413	194 413
Réexamen de l'IFSE (administratifs A, B et C et ISIC)	7 992	A, B, C	Attachés d'administration de l'Etat, secrétaires et adjoints administratifs, ingénieurs des systèmes d'information et de communication	09-2019	4	500 087	1 500 261
Total						4 513 247	5 577 967

L'exécution des mesures catégorielles est estimée à 4,5 M€ HCAS pour une prévision de 5,9 M€ HCAS (PAP 2019). L'écart de 1,4 M€ est à imputer sur la mesure de révision de l'IFSE, qui était initialement prévu au 1^{er} janvier 2019.

Les agents ont cependant pu bénéficier de cette clause de réexamen au mois de septembre 2019 seulement, et certains seulement ont bénéficié d'une mise en œuvre rétroactive au 1^{er} janvier 2019 dans le cadre du plan d'attractivité des services étrangers.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Famille, vacances		679 674		679 674
Autres		2 169 121		2 169 121
Total		2 848 795		2 848 795

Les crédits de l'action sociale (hors-titre 2) au profit des agents relevant de l'administration territoriale sont portés principalement par le programme 216 "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur".

Le programme 307 a néanmoins exécuté 2,9 M€ en AE et 2,85 M€ en CP au titre des subventions aux oeuvres et aux arbres de Noël.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

COMEDDEC

Prévu initialement dans le cadre du décret du 10 février 2011 et conforté par la loi 2016-1547 de modernisation de la Justice du 21^e siècle, le dispositif COMEDDEC de dématérialisation sécurisée des actes d'état-civil est développé sous la maîtrise d'ouvrage du ministère de la justice. Il répond à deux principaux enjeux :

- simplifier les démarches administratives des usagers en assurant une transmission directe des actes d'état civil entre les communes et les préfectures ;
- lutter contre la contrefaçon et la falsification des actes d'état-civil présentés à l'appui des demandes de titres.

L'application COMEDDEC, plateforme informatique d'échanges de données d'état-civil entre les destinataires (administrations et notaires) et leurs dépositaires (mairies), est en production depuis le 1^{er} janvier 2014. Le financement du projet COMEDDEC a été assuré intégralement par l'ANTS sans contribution du budget de l'État. Le ministère de la justice est maître d'ouvrage de COMEDDEC qui est déployé au fur et à mesure de la signature des conventions avec les communes. Les notaires peuvent également se raccorder à COMEDDEC en contrepartie du paiement d'un prix pour chaque connexion.

Jusqu'en 2016, les dépenses COMEDDEC étaient globalisées avec les autres télé-services tels que les timbres fiscaux dématérialisés pour un total de 14,8 M€ en AE et 13,9 M€ en CP. A partir de 2017, la comptabilisation des opérations par centres de responsabilité budgétaire permet d'isoler les dépenses COMEDDEC. Au total, depuis 2017, les dépenses COMEDDEC s'élèvent à 6,5 M€ en AE et 12,55 M€ en CP pour un total de 21,4 M€ en AE = CP incluant des dépenses autres que celles liées à COMEDDEC jusqu'à 2016.

Les dépenses 2018 et 2019 intègrent les développements complémentaires nécessaires à la mise à niveau de la plateforme et la mise en place de la part des versements d'aide aux communes (soit 2,91 M€ pour 2018 et 2019 sur un total prévu de 4,13 M€ de 2018 à 2021) en application de l'article 45 du décret relatif à l'état civil n°2017-890 du 6 mai 2017 qui détermine le mécanisme de versement de cette aide aux communes prévues par la loi Justice du XXI^{ème} siècle.

COMEDDEC génère au profit de l'ANTS des ressources propres du fait des obligations de dématérialisation des actes d'état civil fixées par la loi n° 2016-1547 de modernisation de la Justice du 21^{ème} siècle, de l'obligation faite aux communes disposant ou ayant disposé d'une maternité sur leur territoire de se raccorder au plus tard le 1^{er} novembre 2018, et du recours à ce dispositif dans le cadre des activités de notaires.

1 123 communes sont désormais raccordées à COMEDDEC après avoir signé une convention avec l'ANTS et le ministère de la justice.

En 2019, 9,5 millions de vérifications ont été réalisées, dont 3,2 millions sur des demandes de titres et le restant sur demande des notaires.

Depuis 2018, les communes raccordées reçoivent une participation de 0,50 € par vérification pour les notaires (avec un minimum annuel de 1.000 réponses par an). 582 communes ont bénéficié de cette participation. L'ANTS a ainsi versé en 2019 2 M€ aux communes.

Près de 98% des études notariales ont déjà utilisé ce service et le nombre de vérifications réalisées par les notaires a doublé entre 2018 et 2019 avec 6,4 millions de demandes nécessitant des travaux de développement complémentaires et de maintenance.

À raison de 2,50 € par consultation, COMEDDEC a généré une ressource propre de 13,77 M€ en 2019.

Année de lancement du projet	2008
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Relation avec les Autorités Administratives

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,84	13,93	1,00	1,20	3,05	2,75	2,30	2,85	3,23	4,10	4,00	4,50	0,00	0,00	26,12	26,48
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	14,84	13,93	1,00	1,20	3,05	2,75	2,30	2,85	3,23	4,10	4,00	4,50	0,00	0,00	26,12	26,48

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,00	26,48	+39,36 %
Durée totale en mois	144	120	-16,67 %

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,08	13,77	+17 112,50 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	%
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	%
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	%
Délai de retour en années	0	0	%

PPNG PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION

Dans le cadre de la mise en œuvre effective du Plan préfectures nouvelle génération, les services de délivrance de titres suivent un triple objectif :

- garantir la fiabilité des titres délivrés ;
- traiter les dossiers dans les meilleurs délais ;
- assurer un service de qualité aux usagers.

Les processus de modernisation et d'optimisation des conditions de délivrance des titres engagés depuis quelques années ont significativement fait évoluer cette mission. L'amélioration de la qualité de délivrance des titres constitue un chantier prioritaire du ministère, impliquant les directions d'administration centrale, l'Agence nationale des titres

sécurisés (ANTS), les préfectures et les mairies. Les démarches d'amélioration des processus ont porté sur la délivrance des CNI et des passeports (application TES), des permis de conduire (application SNPC) et des certificats d'immatriculation (application SIV).

Les montants figurant dans le tableau portent sur les dépenses réalisées par l'ANTS dans le cadre du PPNG.

Elles couvrent notamment :

- les développements applicatifs permettant la généralisation du recours aux télé-procédures, réformant en profondeur les modalités de délivrance de titres réglementaires, notamment pour le certificat d'immatriculation et les démarches relatives aux permis de conduire ;
- la dématérialisation des demandes de CNI, à l'instar des passeports (dans le cadre de la réforme des modalités de délivrance des titres), le décret du 28 octobre 2016 a autorisé la mise en place d'un traitement commun aux cartes nationales d'identité et aux passeports dans le fichier des titres électroniques sécurisés (TES). Il s'agit de la fusion du FNG (fichier national de gestion) dans TES. En pratique, les usagers se présentent dans les mairies équipées de dispositifs numériques de recueil des demandes. Celles-ci sont instruites par des plateformes spécialisées, ce qui permet d'améliorer les délais de traitement tout en renforçant les moyens de lutte contre la fraude identitaire ;
- le déploiement des dispositifs de recueil d'empreintes dans les mairies.

A partir de l'exercice 2019 et l'aboutissement du PPNG, l'ANTS intègre les dépenses de fonctionnement jusqu'alors fléchées PPNG dans ses dépenses de fonctionnement. Il en est de même pour les dépenses d'investissement.

Année de lancement du projet	2016
Financement	
Zone fonctionnelle principale	Administration générale et territoriale de l'État

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2016 et années précédentes		2017 Exécution		2018 Exécution		2019 Prévision		2019 Exécution		2020 Prévision PAP 2020		2021 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,88	3,57	8,16	11,14	0,58	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,62	17,18
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	8,88	3,57	8,16	11,14	0,58	2,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17,62	17,18

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	0,00	17,18	+In fin ity,00 %
Durée totale en mois	36	36	0,00 %

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 256 257 783	CP ouverts en 2019 * (P1) 240 930 213
AE engagées en 2019 (E2) 230 624 058	CP consommés en 2019 (P2) 228 809 432
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 14 379 795	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 21 431 864
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 11 253 930	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 207 377 568

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 76 517 548				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 18 370				
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 76 535 918	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 21 431 864	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 55 104 054
AE engagées en 2019 (E2) 230 624 058	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 207 377 568	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 23 246 490
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 78 350 544
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 25 628 139
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 52 722 405

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des CP hors titre 2 consommés en 2019 est de 228,81 M€ dont 21,43 M€ consommés sur des engagements antérieurs. Dans le détail, le montant des CP consommés en 2019 sur des engagements antérieurs à 2019 au titre du PNE s'élève à 9,95 M€ et au titre des marchés pluriannuels à 11,48 M€.

Le montant des CP nécessaires aux engagements restant à couvrir au 31 décembre 2019 s'élève à 25,63 M€ dont 15,01 M€ au titre du PNE et 10,62 M€ au titre des marchés pluriannuels.

Le montant des CP nécessaires après 2020 (inclus) pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2019 s'élève à 52,72 M€ dont 22,1 M€ au titre du PNE et 30,62 M€ au titre des marchés pluriannuels.

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Coordination de la sécurité des personnes et des biens**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	173 059 116		173 059 116	222 488 722		222 488 722
Crédits de paiement	173 059 116		173 059 116	222 488 722		222 488 722

Titre 2

L'action 1 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts-commissariats en charge de la coordination de la sécurité des personnes et des biens.

La dépense exécutée en 2019 s'élève à 222,49 M€. Elle est supérieure d'environ 29 % à la prévision LFI (173,06 M€).

Hors-titre 2

L'action 1 ne porte aucun crédit HT2.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	173 059 116	222 488 722	173 059 116	222 488 722
Rémunérations d'activité	104 699 445	135 726 664	104 699 445	135 726 664
Cotisations et contributions sociales	67 376 718	85 025 643	67 376 718	85 025 643
Prestations sociales et allocations diverses	982 953	1 736 415	982 953	1 736 415
Total	173 059 116	222 488 722	173 059 116	222 488 722

Action 02**Réglementation générale, garantie de l'identité et de la nationalité et délivrance des titres**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	653 260 054	62 180 178	715 440 232	635 923 835	53 768 448	689 692 283
Crédits de paiement	653 260 054	62 180 178	715 440 232	635 923 835	49 767 267	685 691 102

Titre 2

L'action 2 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts-commissariats en charge de la réglementation générale, de la garantie de l'identité et de la nationalité ainsi que de la délivrance des titres.

La dépense exécutée en 2018 s'élève à 635,92 M€. Elle est inférieure d'environ 3 % à la prévision LFI (653,26 M€).

Hors-titre 2

L'action 2 concerne les dépenses liées à l'activité de délivrance des titres en préfectures et en sous-préfectures.

Les crédits HT2 de l'action 2 votés en LFI 2019, avec fonds de concours et attributions de produits, sont de 62,18 M€ en AE/CP. La consommation effective totale de l'action 2 en 2019 est de 53,77 M€ en AE et de 49,77 M€ en CP.

Les FDC et ADP ayant participé aux dépenses de l'action 2 sont :

- la rattachement de l'attribution de produits SIV (ADP n° 2-2-632 : Redevances pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules) pour un montant de 32,51 M€ en AE/CP;
- la participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production de la CNI (FDC n°1-2-138: Participation de l'ANTS aux dépenses supportées par l'administration territoriale pour la production des titres sécurisés) pour un montant de 18,75 M€ en AE et 14,7 M€ en CP.

Après retraitement des FDC et ADP, 7,28 M€ en AE et 7,23 M€ en CP ont été redéployés sur d'autres activités du programme pour financer d'autres dépenses contraintes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	653 260 054	635 923 835	653 260 054	635 923 835
Rémunérations d'activité	393 112 357	387 868 705	393 112 357	387 868 705
Cotisations et contributions sociales	257 108 430	242 736 768	257 108 430	242 736 768
Prestations sociales et allocations diverses	3 039 267	5 318 363	3 039 267	5 318 363
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	62 180 178	21 257 950	62 180 178	17 232 178
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	62 180 178	21 257 950	62 180 178	17 232 178
Titre 5 : Dépenses d'investissement		-379		24 213
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-379		24 213
Titre 6 : Dépenses d'intervention		32 510 876		32 510 876
Transferts aux autres collectivités		32 510 876		32 510 876
Total	715 440 232	689 692 283	715 440 232	685 691 102

Hors-titre 2

En titre 3 de l'action 2, la LFI prévoyait 62,18 M€ en AE/CP pour une exécution à 21,3 M€ en AE et de 17,3 M€ en CP, répartis ainsi:

- 21,14 M€ en AE et 17,12 M€ en CP pour l'achat de titres et de formulaires, compensés par 18,75 M€ en AE et 14,7 M€ en CP par la perception des fonds de concours n°1-2-138 en provenance de l'ANTS ;
- 0,12 M€ en AE et 0,13 M€ en CP pour l'acheminement des titres;
- 0,036 M€ en AE et 0,038 M€ en CP pour l'équipement et le matériel de sécurisation des titres.

L'écart entre les prévisions en LFI et la consommation du titre 3 correspond à des dépenses de titre 6 de la présente action.

L'action 2 ne supporte pas de dépenses de titre 5: il s'agit d'erreurs d'imputation. Elles relèvent soit de dépenses de titre 3 de la présente action soit de l'action 5.

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 32,51 M€ en AE et en CP concerne exclusivement le reversement à l'ANTS de l'attribution de produits pour services rendus au titre de l'acheminement des certificats d'immatriculation de véhicules (ADP n°2-2-632).

Action 03

Contrôle de légalité et conseil aux collectivités territoriales

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	153 361 297		153 361 297	176 549 953	1 667	176 551 619
Crédits de paiement	153 361 297		153 361 297	176 549 953	1 667	176 551 619

Titre 2

L'action 3 porte la rémunération des agents des préfetures et hauts-commissariats en charge du contrôle de légalité et du conseil aux collectivités territoriales.

La dépense exécutée en 2019 s'élève à 176,55 M€. Elle est supérieure d'environ 15 % à la prévision LFI (153,36 M€).

Hors titre 2

L'action 3 ne porte aucun crédit hors-titre 2. Les dépenses HT2 effectuées sur cette action sont donc issues d'erreurs d'imputation et relèvent de l'action 5.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	153 361 297	176 549 953	153 361 297	176 549 953
Rémunérations d'activité	92 611 429	106 154 158	92 611 429	106 154 158
Cotisations et contributions sociales	59 879 985	68 962 100	59 879 985	68 962 100
Prestations sociales et allocations diverses	869 883	1 433 694	869 883	1 433 694
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		1 667		1 667
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		1 667		1 667
Total	153 361 297	176 551 619	153 361 297	176 551 619

Hors titre 2

Aucun crédit n'est inscrit sur l'action 3 en LFI 2019. Les dépenses HT2 effectuées sur cette action sont donc issues d'erreurs d'imputation et relèvent de l'action 5.

Action 04

Pilotage territorial des politiques gouvernementales

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement	502 136 932	12 342 378	514 479 310	435 555 578	14 950 340	450 505 918
Crédits de paiement	502 136 932	12 345 518	514 482 450	435 555 578	14 758 308	450 313 886

Titre 2

L'action 4 porte la rémunération des agents des préfectures et hauts-commissariats en charge du pilotage territorial des politiques gouvernementales.

La dépense exécutée en 2019 s'élève à 435,56 M€. Elle est inférieure de 13% à la prévision initiale (-66,6M€).

Hors-titre 2

L'action 4 concerne les dépenses relatives à la communication et à la représentation de l'Etat ainsi qu'à la gestion des programmes européens.

Les crédits HT2 de l'action 4 votés en LFI, hors FDC et ADP, sont de 12,34 M€ en AE et CP pour une consommation totale de 14,95 M€ en AE et 14,75 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision LFI et l'exécution s'explique par:

- le rattachement de fonds de concours européens restant sous la responsabilité de l'Etat ;
- le redéploiement d'une partie de crédits de l'action 2 vers l'action 4 pour faire face aux dépenses indispensables au bon exercice des missions (notamment pour l'acquisition et la maintenance du parc automobile).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	502 136 932	435 555 578	502 136 932	435 555 578
Rémunérations d'activité	303 812 303	264 653 898	303 812 303	264 653 898
Cotisations et contributions sociales	195 494 899	167 105 568	195 494 899	167 105 568
Prestations sociales et allocations diverses	2 829 730	3 796 112	2 829 730	3 796 112
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	9 267 263	11 314 489	9 270 403	11 215 449
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 267 263	11 314 489	9 270 403	11 215 449
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 075 115	3 600 689	3 075 115	3 507 697
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 075 115	3 600 689	3 075 115	3 507 697

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention		35 162		35 162
Transferts aux collectivités territoriales		33 262		33 262
Transferts aux autres collectivités		1 900		1 900
Total	514 479 310	450 505 918	514 482 450	450 313 886

Hors-titre 2

Pour les dépenses de fonctionnement de l'action 4, la LFI prévoyait 9,27 M€ en AE et CP pour une exécution de 11,31 M€ en AE et de 11,21 M€ en CP.

Les dépenses du titre 3 de l'action 4 sont destinées au pilotage territorial des politiques gouvernementales et se répartissent ainsi:

- 5,67 M€ en AE et 5,56 M€ en CP pour l'entretien et le fonctionnement du parc automobile;
- 5,35 M€ en AE et CP pour la représentation et la communication de l'Etat;
- 0,12 M€ en AE/CP de fonds européens destinés au fonctionnement des cellules "Europe" des préfectures;
- 0,17 M€ constituent des erreurs d'imputation.

L'écart entre la prévision en LFI et l'exécution s'explique par les reports et les rattachements de fonds de concours indispensables à la couverture des dépenses nécessaires.

Pour le titre 5 de l'action 4, les crédits en LFI sont de 3,07 M€ en AE et CP, pour une consommation de 3,6 M€ en AE et de 3,51 M€ en CP. Ces dépenses correspondent à la poursuite du renouvellement du parc automobile des préfectures et des sous-préfectures, afin de renouveler les véhicules anciens et polluants par des véhicules propres (électriques ou hybrides).

Les dépenses d'intervention portées par l'action 4 relèvent d'erreurs d'imputation.

Action 05

Animation et soutien du réseau

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		161 295 334	161 295 334		161 903 604	161 903 604
Crédits de paiement		161 594 222	161 594 222		164 282 190	164 282 190

Titre 2

L'action 5 ne porte aucun emploi ni dépense de masse salariale.

Hors-titre 2

L'action 5 concerne les dépenses relatives au fonctionnement courant, à l'immobilier, à l'informatique et à l'animation du réseau des préfectures et des sous-préfectures.

Les crédits hors-titre 2 de l'action votés en LFI, hors ADP et FDC, s'élèvent à 161, 23 M€ en AE et à 161,6 M€ en CP. La consommation effective en 2019 sur cette action est de 161,9 M€ en AE et de 164,28 M€ en CP.

Ces crédits ont été minorés en cours de gestion par :

- 0,79 M€ en AE/CP par décret du 21 mars 2019 portant transfert de crédits vers le programme 333 au titre des loyers et charges immobilières en Martinique;
- 5,23 M€ en AE et 4,8 M€ en CP par décret du 27 novembre 2019 à destination du programme 303 « Immigration et asile » de la mission « Immigration, asile et intégration » au titre du paiement des dépenses obligatoires et prioritaires du programme 303, que sont notamment l'allocation pour demandeurs d'asile et l'hébergement (dégel de la réserve) ;
- 0, 44 M€ en CP dans le cadre de la loi du 3 décembre 2019 de finances rectificative pour 2019 (correspondant au solde de l'annulation de la réserve) ;
- 2,12 M€ en AE/CP par décret du 5 décembre 2019 portant transfert de crédits à destination du programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » de la mission « Cohésion des territoires » au titre de la contribution du ministère de l'intérieur au financement des Maisons de services au public (MSAP) et aux Maisons France Services.

Hors reports, les crédits de l'action 5 ont été majorés de :

- 4,13 M€ en AE/CP par décret du 21 mai 2019 portant transfert de crédit du programme 232 au titre de l'acquisition des locaux de la Banque de France pour le relogement de la sous-préfecture de Saint-Denis;
- 1,24 M€ en AE/CP par décret du 03 décembre 2019 portant transfert de crédit du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » pour contribuer au financement de l'acquisition d'un bâtiment pour la sous-préfecture de Saint-Denis ;
- 0,004 M€ en AE/CP par décret du 25 novembre 2019 du programme 129 pour le remboursement par le Conseil de l'Union européenne des frais de déplacement des délégués français aux réunions du Conseil et de ses instances entre 2015 et 2018, via le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE).

Les crédits disponibles, hors FDC, ADP et reports, s'élevaient à 158 M€ en AE et à 158,4 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision LFI et l'exécution s'explique par les reports et les rattachements de fonds de concours nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement des préfectures et des sous-préfectures.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	109 262 147	126 043 142	109 752 996	128 895 116
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	109 262 147	126 025 938	109 752 996	128 877 913
Subventions pour charges de service public		17 204		17 204
Titre 4 : Charges de la dette de l'État		32		32
Charges financières diverses		32		32
Titre 5 : Dépenses d'investissement	52 033 187	35 836 331	51 841 226	35 364 942
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	52 033 187	35 587 591	51 841 226	35 035 489
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		248 740		329 453
Titre 6 : Dépenses d'intervention		24 100		22 100
Transferts aux ménages		0		

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux entreprises		1 200		1 200
Transferts aux collectivités territoriales		20 000		18 000
Transferts aux autres collectivités		2 900		2 900
Total	161 295 334	161 903 604	161 594 222	164 282 190

Hors-titre 2

En titre 3 de l'action 5, la LFI prévoyait 109,26 M€ en AE et 109,75 M€ en CP pour une exécution de 126,04 M€ en AE et de 128,9 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision en LFI et l'exécution s'explique par les reports et les rattachements de fonds de concours indispensables à la couverture des dépenses nécessaires au fonctionnement des préfectures et des sous-préfectures. Elle s'explique également par une consommation de crédits initialement destinés à financer des dépenses d'investissement de l'action 5.

Ces dépenses se répartissent ainsi:

- 49,9 M€ en AE et 48,27 M€ en CP pour le fonctionnement courant des préfectures et des sous-préfectures (téléphonie, affranchissement, fournitures administratives et petit équipement, imprimerie et reprographie, formation, transports, action sociale). Il faut noter que 3,24 M€ en AE et 3,35 M€ en CP relèvent des dépenses de fonctionnement liées aux opérations immobilières du plan nationale d'équipement (PNE) des préfectures (crédits inscrits en titre 5 en LFI mais s'exécutant en titre 3 en gestion soit en raison de la nature des dépenses soit en raison du montant) ;
- 43 M€ en AE et 46,3 M€ en CP pour couvrir les charges de fonctionnement liées à l'immobilier (fluides en Outre-Mer, agencements, installation, entretien mobilier du locataire, nettoyage, gardiennage et surveillance des locaux, impôts et charges connexes aux loyers);
- 21 M€ en AE et 21,53 M€ en CP pour couvrir les dépenses d'informatique et de télécommunication dont les dépenses du plan national informatique (PNI) hors investissement;
- 9,1 M€ en AE et en CP au titre de l'accompagnement de la modernisation de l'Etat et de l'animation des réseaux des préfectures et des sous-préfectures. Ces dépenses comprennent principalement:
 - * les mesures d'externalisation des fonctions logistiques et mobilières (7 M€);
 - * la maintenance des équipements de vidéosurveillance suite à la suppression des gardes statiques des agents de la police nationale (1,6 M€);
 - * les démarches de certification et d'amélioration des processus métiers des préfectures (0,16 M€);
 - * l'animation du réseau des préfectures (0,4 M€).

En titre 5 de l'action 5, la LFI prévoyait 52,03 M€ en AE et 51,84 M€ en CP pour une exécution de 35,84 M€ en AE et de 35,36 M€ en CP.

L'écart constaté entre la prévision en LFI et l'exécution est notamment lié à la consommation d'une partie des crédits immobiliers budgétisés en titre 5 mais exécuté en titre 3.

Ces dépenses s'exécutent ainsi:

- 23,33 M€ en AE et 26,04 M€ en CP pour les opérations d'investissement immobilier inscrites au plan national d'équipement (PNE);
- 12,51 M€ en AE et 9,32 M€ en CP au titre de l'investissement immobilier déconcentré (hors PNE), des investissements du plan national informatique et du renouvellement du parc informatique des préfectures (investissement déconcentré hors PNI).

Administration territoriale

Programme n° 307 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P307)	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876
Transferts	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876
Total	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876
Total des transferts	32 568 000	32 568 000	32 510 876	32 510 876

Le programme 307 ne verse pas de subvention pour charges de service public à l'ANTS. Les ressources de l'agence sont exclusivement constituées de taxes affectées et de ressources propres.

Cependant, les sommes perçues au titre de la redevance destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules (décret n°2008-850 du 26 août 2008) ne sont pas versées directement à l'agence. Elles transitent par une attribution de produits et sont reversées, depuis le programme 307 à l'ANTS.

La redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation a été estimée à 32 568 000 € lors du vote du budget initial 2019 sur la base d'une production, sur 12 mois, de 11,8 millions titres et d'un coût unitaire d'acheminement de 2,76 € (tarif de la lettre expert)

Au 31 décembre 2018, le montant des recettes au titre de la redevance d'acheminement s'élève à 32 510 876 €.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT CE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés		127	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0
Total		127	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0
	0	137	0	0	0	0

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CHEF DE FILE

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2018	129	127

Administration territoriale

Programme n° 307 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2018	0	0
Impact du schéma d'emplois 2019	8	8
Solde des transferts T2/T3	0	0
Solde des transferts internes	0	0
Solde des mesures de périmètre	0	0
Corrections techniques	0	2
Abattements techniques	0	0
Emplois sous plafond 2019 *	137	137

* Les emplois sous plafond 2019 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2019 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2019 en ETP	8	8

Le plafond d'emplois est passé de 109 ETPT à 129 en 2017, pour répondre en partie à l'activité supplémentaire liée à la mise en œuvre du Plan préfetures nouvelle génération (PPNG) avec la substitution progressive en 2017 des centres d'expertises et de ressources titres (CERT) aux préfetures pour la délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire.

En LFI 2018, le plafond d'emplois de l'ANTS est resté inchangé par rapport à 2017 à 129 ETPT. Ce plafond d'emplois de 129 ETPT n'a pas pu, de manière conjoncturelle, être saturé et s'est élevé en 2018 à 126,8 ETPT.

En loi de finances pour 2019 a été retenu le principe d'un relèvement du schéma d'emploi de l'ANTS de + 8 équivalents temps plein (ETP) et d'une augmentation du plafond d'emplois de l'agence à due concurrence de 8 ETPT en 2019 le portant à 137 ETPT afin de permettre à l'agence de réaliser pleinement les missions qui lui ont été confiées en conséquence du PPNG. L'ANTS a ainsi pu revitaliser sa direction des systèmes d'information et renforcer l'accompagnement managérial de l'agence en mettant en place sans délais deux mesures structurelles:

- le repyramidage des postes, avec la suppression de postes à moindre valeur ajoutée ;
- la réinternalisation de certaines fonctions à haute valeur stratégique.

Le plafond d'emplois est atteint en 2019. Il s'élève à 136,9 ETPT.

Le relèvement du plafond d'emploi est cependant temporaire. L'agence s'est engagée sur un retour au plafond d'emplois 2018, soit 129 ETPT, en 2022.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS

	Budget initial	Compte financier
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés	195 000 000	195 000 000
Total	195 000 000	195 000 000

OPÉRATEURS

ANTS - AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

I – Cadre d'intervention de l'ANTS

L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) est un établissement public à caractère administratif créé par le décret n°2007-240 du 22 février 2007 dont l'objet est de répondre aux besoins des administrations en matière de titres sécurisés.

Ce décret prévoit que la liste des titres qui relèvent de l'ANTS est fixée par décret. Il s'agit actuellement du décret n°2007-255 modifié du 27 février 2007 qui recense quatorze titres[1] dont les principaux sont la carte nationale d'identité, le passeport biométrique, le titre de séjour, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation.

L'ANTS a la responsabilité de la supervision de la chaîne de production et de l'acheminement de ces titres. Elle assure la charge financière des dépenses correspondantes.

L'année 2019 est l'année de pleine mise en œuvre de la transformation de l'ANTS notamment sur le volet relation à l'usager avec la transformation du centre de contacts citoyens.

L'ANTS est pleinement intégrée dans la mise en œuvre du PPNG depuis 2018. L'agence intervient ainsi auprès des usagers à la fois par la mise à disposition des téléprocédures relatives aux demandes de délivrance d'un titre et au travers de son centre de contact citoyens situé à Charleville-Mézières.

En effet, pour faciliter la réalisation des démarches en ligne, l'ANTS délivre des informations aux usagers qui, au travers de son centre de contact, ont la possibilité de se renseigner sur l'état d'avancement de leur dossier. Ce centre de contact est aussi accessible aux mairies (en appui pour l'utilisation des dispositifs de recueil des demandes de passeports et de cartes d'identité), aux préfetures (pour le traitement des titres régaliens) et aux professionnels de l'automobile conventionnés avec l'Etat (pour la délivrance des certificats d'immatriculation).

Si le CCC a enregistré en 2019 une baisse du nombre de sollicitations (mails et appels, hors réseaux sociaux) de 8%, le nombre d'appels et de mails traités à quant à lui augmenté de 32%.

Cela signifie que :

- le taux de décroché s'établit à 83% en 2019 avec une augmentation de 12% par rapport à 2018 ;
- le taux de traitement des courriels traités en moins de 24h a augmenté de 15% pour s'établir à 74,5 %

Missions	Nombre de contacts traités en 2017	Nombre de appels traités en 2018	Nombre de contacts traités (mails +appels) en 2019
<i>dont immatriculations</i>	437 554	1 488 593	1 381 987
<i>dont permis de conduire</i>	174 420	715 777	60 223
<i>Points numériques</i>	<i>Campagne non couverte</i>	96 751	80 449
Total des contacts (tous titres)	1 402 844 contacts traités soit 714 951 mails +687 893 appels	2 263 902 appels reçus 1 606 549 appels traités 772 893 contacts par mails	2 727 036 appels reçus 2 249 282 appels traités 602 223 contacts par mails
Taux de décroché sur appels téléphonique		71%	83%

*le nombre de mails est global, toutes files confondues. En 2017, pas de données détaillées disponibles.

.II – ACTIVITÉS DE L'AGENCE EN 2019

Production des titres :

L'ANTS poursuit l'optimisation de la chaîne de délivrance des CNI et des passeports en assurant le déploiement de 100 dispositifs de recueil supplémentaires. L'ANTS concentre par ailleurs ses efforts sur le suivi de la qualité et du respect des délais de production par l'Imprimerie nationale.

Le passage de la délivrance des titres à celle de la télé-procédure a conduit l'agence à engager un processus lourd de réformes internes et d'ajustement des systèmes d'information dont elle a la responsabilité, afin qu'ils fonctionnent en continu et soient résilients.

Ajustement des systèmes d'information

L'agence a poursuivi en 2019 son engagement prioritaire de consolidation des systèmes d'information et plates formes d'échanges des données utilisées pour la gestion des demandes de titres (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation) pour s'adapter aux nouveaux processus de délivrance induits par le PPNG. Il s'agit de rendre les systèmes plus résilients, robustes, agiles et d'améliorer leur ergonomie. Ainsi, pour mener à bien les évolutions attendues, cinq versions du SIV ont été mises en production.

En 2019, l'agence est intervenue dans la mise en place de deux chantiers structurants dans lesquels l'agence se pleinement impliquée : le déploiement de la CNIE et la refonte du système d'immatriculation des véhicules.

Autres activités de l'Agence : L'ANTS a poursuivi ses partenariats pour développer de nouvelles applications en matière de titres sécurisés et de dématérialisation. Il s'agit notamment :

- du dispositif COMEDEC. Depuis le début du projet, plus de 8,3 millions de demandes COMEDEC ont été traitées par les communes. Au 31.12.2019, 1 123 communes sont désormais raccordées à ce dispositif.

Par ailleurs, plus de 5550 études notariales (sur 7200) ont déjà utilisé la plateforme COMEDEC. À raison de 2,50 € par consultation, COMEDEC génère une ressource propre qui permet notamment à l'ANTS de verser aux communes la participation financière de l'Etat au déploiement de COMEDEC en application de l'article 45 du décret n°2017-890 du 6 mai 2017 relatif à l'état civil, effectif depuis le 1er juin 2018, et de l'arrêté du 31 mai 2017 .

L'ANTS verse ainsi annuellement, aux communes qui mettent en œuvre la procédure de vérification sécurisée des données par l'intermédiaire de la plateforme COMEDEC, une aide de 0,50 euros par vérification effectuée au profit des notaires. Le versement est effectué aux communes si le montant est égal ou supérieur à 500 euros (soit 1000 vérifications).

Les premiers versements ont été réalisés en octobre 2018 pour les communes ayant généré, sur la période du 10 mai 2017 au 9 mai 2018, plus de 1000 réponses à destination des notaires. Ce versement sera réalisé pendant 7 ans (cf. décret du 6 mai 2017 et arrêté du 31 mai 2017 précités).

Le montant des versements effectués en 2019 aux communes porte sur près de 2 M€ reversés à 582 communes.

- de dispositifs innovants comme ALICEM (projet de développement d'une identité numérique sécurisée de niveau élevé), DOCVERIF (traitement automatisé de données à caractère personnel permettant de faciliter le contrôle de la validité des documents émis par les autorités françaises et de lutter contre l'utilisation induite de tels documents, leur falsification ou leur contrefaçon) et PALYMA (pour le stationnement résidentiel).

III – PILOTAGE DE LA PERFORMANCE

L'ANTS contribue à la réalisation de l'objectif du programme 307 « Administration territoriale » visant à améliorer les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres. Elle s'attache, dans ce cadre, à suivre l'indicateur de performance du programme relatif aux délais de délivrance des titres dont elle est chargée. Conformément à la circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs et organismes publics contrôlés par l'État, l'exercice de la tutelle sur l'ANTS s'exerce notamment dans le cadre :

- **du contrat d'objectifs et de performance (COP) :**

Un COP, couvrant la période 2018-2020 a été signé entre le secrétaire général du ministère et le directeur de l'Agence après avoir été adopté par le conseil d'administration le 6 juillet 2018.

Le contrat d'objectifs et de performance poursuit quatre objectifs principaux :

- l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ;

- le renforcement de l'action de l'ANTS en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données et de lutte contre la fraude ;
 - l'innovation dans la conception, la production et la délivrance des titres et services associés ;
 - la poursuite de l'action de l'ANTS en matière d'efficacité et de pilotage.
- **du rapport annuel d'activité** : Pour l'exercice 2019, ce rapport est présenté au premier conseil d'administration de l'année 2020. .
 - **de la lettre d'objectifs du directeur** : cette lettre d'objectif pour 2019 a été notifiée après avis du CBCM.
 - **du comité stratégique** : Le comité stratégique annuel fixe les priorités d'action de l'agence pour l'année. Il s'est tenu le 30 avril 2019.
 - **du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)**: En 2019, l'ANTS a engagé le processus de renouvellement de son nouveau SPSI. Le processus des consultations conforme à la circulaire du Premier Ministre du 19 septembre 2016 est achevé. Le SPSI élaboré pour la période 2018-2023 fait état, au regard des missions dévolues à l'agence d'un parc immobilier composé de trois implantations de bureaux, pris à bail, et situés dans les régions Grand-Est et Île-de-France. Le siège social de l'ANTS et le centre de contacts citoyens externalisé (CCC) se situent à Charleville-Mézières. Une antenne francilienne accueille à Paris la direction de l'Agence, le service achat et l'essentiel de la direction des programmes. Elle est installée depuis juin 2019 dans la Tour Olympie dans le 13e arrondissement. Le SPSI a été adoptée le 12 mars 2020 en conseil d'administration.
 - **La qualité comptable** : depuis le 1er janvier 2016, l'ANTS applique les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Elle a par ailleurs déployé un dispositif de contrôle interne.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	Réalisation 2018 (RAP)		LFI 2019		Réalisation 2019	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P307 – Administration territoriale	30 372	30 372	32 568	32 568	32 511	32 511
Transferts	30 372	30 372	32 568	32 568	32 511	32 511
P303 – Immigration et asile						100
Subventions pour charges de service public						100
Total	30 372	30 372	32 568	32 568	32 511	32 611

Le programme 307 ne verse pas de subvention pour charges de service public à l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Les ressources de l'Agence sont exclusivement constituées de taxes affectées et de ressources propres.

Cependant, conformément au décret n°2008-850 du 26 août 2008 qui institue une redevance d'acheminement destinée à couvrir les frais d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules, le produit de cette redevance doit revenir intégralement à l'agence. Toutefois, il ne lui est pas versé directement. Ces sommes transitent par une attribution de produits au programme 307 conformément au décret n°2008-1535 du 22 décembre 2008 puis sont reversées à l'ANTS.

Le montant du produit de la redevance d'acheminement pour 2019 s'élève à 32 510 876 € pour un coût unitaire de l'acheminement de 2,76 € (arrêté du 24 décembre 2008 portant fixation du tarif de la redevance d'acheminement des certificats d'immatriculation des véhicules).

COMPTE FINANCIER 2019

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Produits	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Personnel	7 700	6 898	Subventions de l'État	32 568	32 511
<i>dont charges de pensions civiles</i>	<i>760</i>	<i>725</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>		
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	<i>32 568</i>	<i>32 511</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	233 364	229 273	Fiscalité affectée	195 000	195 000
Intervention (le cas échéant)	1 440	1 996	Autres subventions		
Opérations d'ordre (incluses dans Fonctionnement et/ou Intervention)	19 800	20 059	Autres produits	10 357	19 812
<i>dont dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>19 800</i>	<i>20 059</i>	<i>dont reprises aux amortissements et provisions</i>		<i>16</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		<i>0</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		<i>19</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		<i>861</i>
Total des charges	242 504	238 167	Total des produits	237 925	247 323
Résultat : bénéfice		9 156	Résultat : perte	4 579	
Total : équilibre du CR	242 504	247 323	Total : équilibre du CR	242 504	247 323

* Voté

TABLEAU DE FINANCEMENT ABRÉGÉ

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *	Ressources	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	15 221	28 319
Investissements	22 310	14 766	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		19
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	22 310	14 766	Total des ressources	15 221	28 338
Augmentation du fonds de roulement		13 572	Diminution du fonds de roulement	7 089	

* Voté

Le niveau du fonds de roulement augmente au 31.12.2019 de 13,57 M€ en raison d'une moindre dépense en investissement soit 14,76 M€, au lieu de 22,31 M€ prévus au budget initial, liée en particulier au décalage de quelques mois de l'exécution de la refonte du système d'immatriculation des véhicules ainsi que des études relatives à la CNIE.

Administration territoriale

Programme n° 307 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2019		Compte financier 2019 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 700	7 700	7 455	7 455
Fonctionnement	195 119	213 564	221 005	220 833
Intervention	1 440	1 440	1 996	1 996
Investissement	25 063	22 310	22 221	16 347
Total des dépenses AE (A) CP (B)	229 322	245 014	252 676	246 630
Dépenses de pensions civiles globales	0	0	787	787

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Recettes globalisées	237 926	243 836
Subvention pour charges de service public	0	0
Autres financements de l'État	32 568	32 511
Fiscalité affectée	195 000	195 000
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 358	16 325
Recettes fléchées	0	100
Financements de l'État fléchés	0	100
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	237 926	243 936
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	7 088	2 694

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Administration générale	0	2 708	2 835	0	0	430	430	3 138	3 265
	0	8 594	3 255	0	0	546	247	9 141	3 502
Carte nationale d'identité	0	19 000	19 000	0	0	3 100	2 100	22 100	21 100
	0	17 217	17 000	0	0	736	653	17 953	17 653
Certificat d'immatriculation des véhicules	0	61 308	63 407	0	0	8 719	7 438	70 027	70 845
	0	64 265	63 066	0	0	5 815	6 020	70 080	69 085
Innovation	0	1 169	1 205	0	0	452	217	1 621	1 422
	0	1 425	1 146	0	0	640	388	2 065	1 534
Masse salariale	7 700	0	0	0	0	0	0	7 700	7 700
	7 455	0	0	0	0	0	0	7 455	7 455
Passeport	0	60 538	66 695	0	0	5 242	4 103	65 780	70 798
	0	67 213	71 989	0	0	6 562	4 638	73 775	76 627
Permis de conduire	0	24 964	26 791	0	0	590	441	25 554	27 232
	0	28 763	28 409	0	0	731	401	29 494	28 810
Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur	0	372	372	0	0	0	0	372	372
	0	437	389	0	0	0	0	437	389
Relation Usagers	0	3 824	9 862	0	0	2 090	1 590	5 914	11 452

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	0	10 475	11 559	0	0	1 886	194	12 361	11 752
Services de confiance	0	1 168	1 993	0	0	220	431	1 388	2 424
	0	1 339	2 272	0	0	337	331	1 676	2 603
Téléservices	0	1 413	2 771	1 440	1 440	4 120	5 460	6 973	9 671
	0	3 299	3 004	1 996	1 996	4 826	3 444	10 121	8 444
Titre de séjour et de voyage pour étranger	0	16 008	15 986	0	0	100	100	16 108	16 086
	0	15 615	15 525	0	0	88	31	15 703	15 556
Visa	0	2 647	2 647	0	0	0	0	2 647	2 647
	0	2 363	3 219	0	0	53	0	2 416	3 219
Total	7 700	195 119	213 564	1 440	1 440	25 063	22 310	229 322	245 014
	7 455	221 005	220 833	1 996	1 996	22 221	16 347	252 676	246 630

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	7 088	2 694
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	6	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	3 213
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 094	5 909
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	228
Total des besoins	7 094	5 909

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2019	Compte financier 2019 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	4 163
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	4 163
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	7 094	1 746
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 667	1 974
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 427	0
Total des financements	7 094	5 909

* Voté

Sans relèvement de son plafond des taxes affectées en 2019, le budget initial et les budgets rectificatifs de l'agence, pour cet exercice, ont été adoptés par le conseil d'administration avec un solde budgétaire négatif justifié par deux

opérations d'investissement pluriannuelles urgentes et stratégiques, la refonte du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et les études relative à la CNle. Ces opérations fléchées ont subi cependant un décalage de quelques mois dans leur mise en exécution.

Deux autres opérations exceptionnelles ont par ailleurs été réalisées : l'acquisition de 100 dispositifs de recueils d'empreintes supplémentaires (DRs) afin de pallier la saturation de certains DR et la création d'un dispositif de supervision de gestion de l'ensemble du parc de ces DR.

Ainsi, en raison d'un décalage qui s'est imposé dans la mise en œuvre des opérations d'investissement pluriannuelles, le solde budgétaire final, au 31.12.2019 est de – 2 694 443 €.

Ces opérations exceptionnelles pluriannuelles d'investissement ont été réalisées, pour l'exercice 2019, avec un prélèvement sur la trésorerie autorisé à hauteur de 1 745 544 €, limité strictement à ces opérations et soutenable pour l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2018 (1)	Prévision 2019 (2)	Réalisation 2019
Emplois rémunérés par l'opérateur :	127	137	137
– sous plafond	127	137	137
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2018.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2019.

Le plafond d'emplois est passé de 109 ETPT à 129 en 2017, pour répondre en partie à l'activité supplémentaire liée à la mise en œuvre du Plan préfectures nouvelle génération (PPNG) avec la substitution progressive en 2017 des centres d'expertises et de ressources titres (CERT) aux préfectures pour la délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire.

En LFI 2018, le plafond d'emplois de l'ANTS est resté inchangé par rapport à 2017 à 129 ETPT. Ce plafond d'emplois de 129 ETPT n'a pas pu, de manière conjoncturelle, être saturé et s'est élevé en 2018 à 126,8 ETPT.

En loi de finances pour 2019 a obtenu le relèvement de son schéma d'emploi de +8 équivalents temps plein (ETP) portant son plafond d'emplois à 137 ETPT afin de permettre à l'agence de réaliser pleinement les missions qui lui ont été confiées en conséquence du PPNG. L'ANTS a ainsi pu revitaliser sa direction des systèmes d'information et renforcer l'accompagnement managérial de l'agence, notamment pour soutenir la montée en puissance de la fonction d'accueil des usagers, en mettant en place sans délais deux mesures structurelles:

- le repyramidage des postes, avec la suppression de postes à moindre valeur ajoutée ;
- la réinternalisation de certaines fonctions à haute valeur stratégique.

Le plafond d'emplois est atteint en 2019 et s'élève à 136,9 ETPT.